

RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEE 2018



Avec le soutien de :

Coordonnées

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez

Adresse :

SMBVL – Espace Germain Aubert - 17 D Rue de Tourville – 84600 VALREAS

Tél : 04 90 35 60 55

Courriel : infos@smbvl.net

www.smbvl.fr

LE MOT DU PRESIDENT

La publication du rapport d'activité annuel est un rendez-vous incontournable pour revenir sur les temps forts qui ont marqué l'année écoulée tout en se projetant sur les années à venir.

L'année 2018 a été une année de changements pour le SMBVL.

Après des mois d'incertitudes et de questionnements juridiques, techniques et financiers les Présidents des cinq communautés de communes concernées par le bassin versant du Lez ont convenu de transférer au SMBVL l'intégralité de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) nouvellement définie par le législateur.

En agissant sur le territoire géographique cohérent, que représente le bassin versant, sur les enjeux liés au grand cycle de l'eau de manière globale, en obtenant les transferts de compétence de l'ensemble des collectivités concernées et en trouvant les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre les actions, le SMBVL affiche une nouvelle fois son caractère pionnier, ce qui lui vaut d'être de nombreuses fois cité en exemple pour son audace.

Si le principe de regroupement est une démarche volontaire, et fortement soutenu par nos partenaires, il permet de mobiliser des moyens et des niveaux de compétences techniques qui ne pourraient pas être accessibles à toutes les collectivités.

Autre changement majeur et historique, le SMBVL s'est installé en 2018 dans de nouveaux locaux à Valréas, avec la volonté de rester au cœur de notre bassin versant.

L'exercice de la GEMAPI est une avancée pour le bassin versant, mais le travail s'engage seulement, et de

nouveaux défis attendent le syndicat ; réalisation des différentes actions déclinées au PAPI, finalisation du SAGE...

Celui de la biodiversité en est un autre. Notre territoire est très beau mais il est également sous pression et en tant qu'élus, notre rôle essentiel est de concilier préservation de ce patrimoine et protection. La protection de nos administrés face au risque inondation et la sauvegarde de nos milieux aquatiques doivent être au cœur de notre action publique.

L'ensemble des élus et des habitants de notre bassin versant est concerné. C'est pourquoi différents supports d'information ont été mis en œuvre dès cette année.

Dans un contexte où les incertitudes financières dominent, le SMBVL aura mené avec détermination l'ensemble de ses missions, dans une gestion rigoureuse des moyens mis à disposition.

Aussi, au nom de tous les élus du SMBVL, je remercie nos partenaires techniques et financiers pour leurs conseils et leur soutien.

Je remercie sincèrement l'équipe technique et administrative du SMBVL pour son implication au quotidien.

Anthony ZILIO
Président du SMBVL



SOMMAIRE

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le territoire	6
Le Bureau du SMBVL	7
Le comité syndical	8
Les commissions thématiques	10
L'équipe technique et administrative	12
Nouveaux locaux du Syndicat	13
Le fonctionnement financier	14
Les partenaires	17
Démarche SOCLE	18
Nouvelle organisation de la compétence GeMAPI	20

LES ACTIONS 2018

Les actions du PAPI	23
Le SAGE	31
Renaturation de la Riaille Saint Vincent à Valréas	35
Protection de Valréas	37
Protection de Bollène contre les crues centennales	38
Gestion des digues	40
Travaux de restauration et d'entretien de la végétation	41
Hydrogéomorphologie – Elaboration d'un plan de restauration physique et de gestion des matériaux	44
Plan de gestion de la ressource en eau	46
Suivi annuel de la qualité de l'eau	48

Exercice de crise 2018	49
Les outils de gestion de crise	51
Réseau d'alerte de crues et de mesure des débits d'étiage	52
Finaliser les PCS en de véritables outils opérationnels	55
Communication	56
Tableau de bord comités syndicaux	58
Tableau de bord financier	59

LE TERRITOIRE



Le bassin versant du Lez est situé à cheval sur les deux départements de la Drôme (300 km²) et du Vaucluse (155 km²).

Le SMBVL gère un ensemble de cours d'eau, le Lez et ses principaux affluents que sont la Veysanne, la Coronne, le Talobre et l'Hérin.

Le bassin versant compte environ 320 km de cours d'eau principaux.

Les cours d'eau gérés par le SMBVL sont non domaniaux ; les berges et le lit appartiennent aux propriétaires riverains.

Depuis son point culminant localisé sur le versant oriental de la montagne de la Lance à plus de 1000m d'altitude jusqu'à son exutoire dans le canal Donzère Mondragon (40m NGF), le Lez parcourt 75km.

Il a la particularité d'être l'un des premiers affluents du Rhône à présenter un caractère méditerranéen marqué pouvant être soumis aux épisodes de précipitations cévenoles.

Historiquement, la confluence du Lez avec le Rhône se localisait entre les communes de Mondragon et de Mornas. Aujourd'hui, les aménagements hydro-électriques de la vallée du Rhône ont profondément modifié la situation et en aval de Bollène, le Lez est séparé

en 2 parties par un aménagement de la CNR. L'essentiel des débits du Lez sont dérivés dans le canal de fuite de Donzère-Mondragon à la limite des communes de Bollène et Mondragon.

Le reste des eaux s'écoule dans l'ancien lit, le Vieux Lez qui traverse la commune de Mondragon avant de se rejeter sur le territoire de la commune de Mornas dans le contre canal rive gauche des aménagements CNR.

Quelques chiffres...

455 km²

320 km de rivières principales

3 structures membres

28 communes

52 800 habitants sur ces 28 communes

2 Régions et **2** Départements concernés

LE BUREAU DU SMBVL

Jusqu'au 7 mars 2018 :

Président : Jean-Pierre BIZARD

Vice Présidents : Jean-Louis GAUDIBERT, Claude RAFINESQUE

A compter du le 8 mars 2018 jusqu'en mars 2019 :

Président : Anthony ZILIO

Vice Présidents : Jean-Louis GAUDIBERT et Jean-Pierre BIZARD

Depuis le 20 mars 2019 :

Président : Anthony ZILIO

Vice Présidents :

Jean-Pierre BIZARD, 1^{er} vice-président délégué aux Travaux de Protection

Alain GALLU, 2^{ème} vice-président délégué aux Finances

Jean-Marc AUDERGON, 3^{ème} vice-président délégué à la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau et du réseau d'alerte

Gérard PEZ, 4^{ème} vice-président délégué aux Travaux d'Entretien

LE COMITE SYNDICAL

Jusqu'au 7 mars 2018 :

Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez (SMDABL)

Titulaires

Jean-Louis GAUDIBERT, Maire de la Baume de Transit
Pierre PUTOUD, Adjoint au Maire de Roche Saint Secret Béconne
Paul SERVES, Conseiller Municipal de Saint-Pantaléon les Vignes

Suppléants

Renaud FESCHET, Conseiller Municipal de Grignan
Jean-Marc CHAUVIN, Adjoint au Maire de Suze-la-Rousse
Claire CHASTAN, Adjointe au Maire de Montjoux

Communauté des Communes de l'Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG)

Titulaires

Jean-Pierre BIZARD, Maire de Richerenches
Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire de Valréas
Jean-Marie GROSSET, Maire de Grillon

Suppléants

Patrick ADRIEN, Maire de Valréas
Gérard AYGLON, Adjoint au Maire de Richerenches
Corinne TESTUD ROBERT, Adjointe au Maire de Visan, Conseillère départementale

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Réseau Hydraulique Nord-Vaucluse (SIAERHNV)

Titulaires

Claude RAOUX, Adjoint au Maire de Bollène
Claude RAFINESQUE, Adjoint au Maire de Mondragon
Christian PEYRON, Maire de Mondragon

Suppléants

François MORAND, Adjoint au Maire de Bollène
Guy SOULAVIE, Maire de Lapalud
Henri CARPENTRAS, Conseiller Municipal de Lapalud

A compter du 8 mars 2018 jusqu'en mars 2019 :

Syndicat Mixte Dromois d'Aménagement du Bassin du Lez (SMDABL)

Titulaires

Paul SERVES, Conseiller Municipal de St Pantaléon Les Vignes, Président du SMDABL

Jean-Louis GAUDIBERT, Maire de La Baume de Transit

Pierre PUTOUD, Adjoint au Maire de Roche St Secret Béconne

Suppléants

Gérard PEZ, Maire de Vercoiran,

Denis GALLAND, Adjoint au Maire de Venterol

Jean-Marc CHAUVIN, Adjoint au Maire de Suze La Rousse

Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG)

Titulaires

Jean-Pierre BIZARD, Maire de Richerenches

Jean-Marie GROSSET, Maire de Grillon

Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire de Valréas

Suppléants

Patrick ADRIEN, Maire de Valréas, Président de la CCEPPG

Corinne TESTUD ROBERT, Adjointe au Maire de Visan, vice-Présidente de la CCEPPG

Gérard AYGLON, Adjoint au Maire de Richerenches

Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP)

Titulaires

Anthony ZILIO, Président de CCRLP

Christian PEYRON, Maire de Mondragon, vice-Président de CCRLP

Claude RAOUX, Adjoint au Maire de Bollène

Suppléants

Benoit SANCHEZ, Adjoint au Maire de Mondragon

Rodolphe PEREZ, Adjoint au Maire de Lamotte du Rhône

Jean-Marie VASSE, Conseiller Municipal de Bollène

LES COMMISSIONS THEMATIQUES

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Jusqu'au 7 mars 2018 :

Président : Jean-Pierre BIZARD

Titulaires :

M. Claude RAOUX

M. Jean-Louis GAUDIBERT

M. Jean-Luc BLANC

Suppléants :

M. Jean-Marie GROSSET

M. Pierre PUTOUD

M. Claude RAFINESQUE

A compter du 8 mars 2018 jusqu'en mars 2019 :

Président : M. Anthony ZILIO

Titulaires :

M. Jean-Louis GAUDIBERT

M. Jean-Pierre BIZARD

M. Jean-Marie GROSSET

M. Christian PEYRON

M. Jean-Luc BLANC

Suppléants :

M. Paul SERVES

M. Pierre PUTOUD

COMMISSIONS THEMATIQUES

Jusqu'au 7 mars 2018 :

Commission des finances & travaux :

Président : M. Jean-Pierre BIZARD

M. Jean-Louis GAUDIBERT

M. Claude RAFINESQUE

M. Claude RAOUX

M. Pierre PUTOUD

M. Paul SERVES

M. Jean-Luc BLANC

M. Jean-Marie GROSSET.

A compter du 8 mars 2018 jusqu'en mars 2019 :

Commission des finances :

COMMISSION	RESPONSABLE	MEMBRES
FINANCES Examen et avis sur les propositions de décisions en matière budgétaire, comptable financière et marchés publics	Vice-Président M. Jean-Louis GAUDIBERT	M. Jean-Marie GROSSET M. Jean-Luc BLANC M. Christian PEYRON M. Paul SERVES M. Pierre PUTOUD Tous les membres suppléants du comité syndical

Commission des travaux :

COMMISSION	RESPONSABLE	MEMBRES
TRAVAUX Examen et avis sur les propositions de décisions en matière de suivi et exécution des études ou travaux liées aux compétences et missions du SMBVL	Vice-Président M. Jean-Pierre BIZARD	M. Jean-Marie GROSSET M. Jean-Luc BLANC M. Christian PEYRON M. Paul SERVES M. Pierre PUTOUD Tous les membres suppléants du comité syndical

L'EQUIPE TECHNIQUE & ADMINISTRATIVE

Huit agents œuvrent au quotidien au sein du SMBVL :

Jean-Louis GRAPIN, Directeur

jean-louis.grapin@smbvl.net

Pôle politiques publiques (SAGE, PAPI...)

Sandrine BATUT, Responsable des politiques de l'eau

sandrine.batut@smbvl.net

Benjamin PERROT-MINNOT, Chargé de mission animation du PAPI

benjamin.perrotminnot@smbvl.net

Anne-Lyse ARNAUD, Secrétaire administrative

alyse.arnaud@smbvl.net

Pôle services techniques

Yann VIDAL, Technicien de rivières

yann.vidal@smbvl.net

Guillaume PINARD, Technicien de rivières

guillaume.pinard@smbvl.net

Cathy MUGUET, Assistante de gestion

cathy.muguet@smbvl.net

Pôle ressources humaines, finances

Nadège ORIZIO, Responsable des ressources humaines et finances

nadege.orizio@smbvl.net



NOUVEAUX LOCAUX DU SYNDICAT

Le SMBVL a quitté ses bureaux historiques de Grillon pour s'installer à Valréas, aux côtés de la CCEPPG. L'inauguration des nouveaux locaux a eu lieu le 26 octobre 2018 en présence du sous-préfet de Carpentras. Plus spacieux et plus fonctionnels, ce seront les « locaux de l'ensemble des élus du bassin versant » a souligné Anthony Zilio lors de son discours.



LE FONCTIONNEMENT FINANCIER

Les ressources du SMBVL proviennent de la participation de ses structures adhérentes ainsi que de subventions.

Les participations des membres jusqu'en 2018

La participation financière des structures adhérentes au SMBVL obéissait jusqu'en 2018 à une clé de répartition définie à la création du syndicat de la manière suivante :

Structure	% de participation
CCEPPG	28
CCRLP	44
SMDABL	28

Les participations des membres à compter de 2018 :

En 2018, sur la base du transfert de la compétence GeMAPi des EPCI à fiscalité propre au SMBVL, les contributions aux SMBVL ont été prises en charge par les 5 communautés de communes selon la triple clé de répartition suivante approuvée par les différents acteurs concernés :

1/ Contributions financières liées au fonctionnement de la structure, aux dépenses courantes et générales, aux études générales, aux actions issues du plan pluriannuel de restauration de la végétation, la mise en œuvre et l'entretien du réseau d'alerte :

Ces dépenses sont financées par la contribution des membres selon la clé de répartition suivante :

EPCI-FP membres	Quotes-parts
CC DIEULEFIT BOURDEAUX	3.17 %
CC BARONNIES EN DROME PROVENÇALE	1.53 %
CC ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN	39.93 %
CC DROME SUD PROVENCE	12.54 %
CC RHONE LEZ PROVENCE	42.82 %
Total	100 %

Ces valeurs sont actualisées tous les 3 ans et lors de chaque exercice de renouvellement général des élus du bloc communal.

2/ Contributions financières visant la gestion des digues, et plus largement la gestion des systèmes de protection contre les inondations (endiguements et aménagements hydrauliques) dans le cadre réglementaire (suivi et entretien, obligations de sureté, études de définition, maîtrise foncière, régularisation et autorisation), hors phase travaux de construction, réfection ou confortement :

Ces dépenses sont financées par la contribution des membres au prorata du linéaire de système d'endiguement possible.

EPCI-FP membres	Quotes-parts
CC DIEULEFIT BOURDEAUX	0 %
CC BARONNIES EN DROME PROVENÇALE	0 %
CC ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN	13.4 %
CC DROME SUD PROVENCE	27.4 %
CC RHONE LEZ PROVENCE	59.2 %
Total	100 %

Les quotes-parts sont actualisées tous les ans en fonction de l'évolution du linéaire de système d'endiguement ayant fait l'objet de procédures de déclaration ou d'autorisation et lors de chaque exercice de renouvellement général des élus du bloc communal.

3/ Contributions financières des autres opérations

Les autres opérations destinées à la compétence GeMAPI intègrent la réalisation des études préalables, les acquisitions foncières, la réalisation des travaux et ouvrages, le contentieux éventuel lié à la réalisation de ces travaux.

Après déduction des subventions et participations, l'autofinancement se rapportant à chaque opération est financé par la contribution des membres suivant la clé de répartition spécifique suivante :

- 90 % de la part de financement par la communauté de communes membre bénéficiaire ; dans l'hypothèse où plusieurs membres bénéficient d'un même projet, la répartition entre ces bénéficiaires sera définie par délibération du comité syndical
- 10 % de la part de financement au titre de la solidarité de bassin répartie entre les autres membres au prorata du potentiel financier ; ce potentiel financier résulte de l'addition des potentiels financiers des communes membres de chaque EPCI-FP présentes sur le bassin versant du Lez
- Pour chaque opération, la répartition au titre de la solidarité de bassin ne peut excéder 30 000 €

Les valeurs utilisées pour définir la répartition au titre de la solidarité de bassin sont actualisées tous les 3 ans et lors de chaque exercice de renouvellement général des élus du bloc communal.

Les subventions

La grande majorité des actions engagées par le SMBVL bénéficient de subventions.

Les financeurs des actions du SMBVL sont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, l'Etat, la Région Sud PACA, le Département de Vaucluse et le Département de la Drôme.

Ces organismes apportent des subventions sur les projets selon des critères d'intervention bien précis.

LES PARTENAIRES

La mise en place d'une gestion solidaire et concertée de l'eau sur un bassin versant nécessite de réunir tous les acteurs concernés par cette thématique. C'est ainsi que plusieurs partenaires sont régulièrement associés aux travaux du SMBVL.

Les partenaires institutionnels :

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ;
La Région Sud PACA ;
La Région Auvergne Rhône Alpes ;
Le Département de Vaucluse ;
Le Département de la Drôme ;
Les Directions Départementales des Territoires de Vaucluse et de la Drôme ;
Les DREAL PACA et Auvergne Rhône Alpes ;
L'Agence Française pour la Biodiversité ;
Différents services de l'Etat (ARS, DDPP...) ; ...

Les partenaires locaux :

Les communes et les communautés de communes ;
Les associations locales de pêche, de chasse, de protection de la nature ;
Les associations locales représentant les riverains des rivières ; ...



Les partenaires techniques :

Les syndicats intercommunaux d'eau et d'assainissement ;
Les structures d'irrigation collective ;
Les Fédérations Départementales de Pêche Drôme et Vaucluse
Les Chambres d'Agriculture Drôme et Vaucluse ;
Les SAFER PACA et Auvergne Rhône Alpes Rhône ;
Les Chambres de Commerce et d'Industrie ;
La Compagnie Nationale du Rhône ; ...

Le SMBVL constitue donc, outre sa fonction d'instance décisionnelle sur les questions liées à la gestion des rivières, un lieu d'échanges et de concertation pour les différents acteurs concernés par les milieux aquatiques.

DEMARCHE SOCLE

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite Loi MAPTAM), a créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GeMAPI). Elle l'attribue en premier lieu aux communes, avant d'en prévoir le transfert obligatoire à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre – EPCI-FP (communautés d'agglomération, communautés de communes).

Afin d'aider les EPCI FP à mettre en œuvre cette **nouvelle compétence GeMAPI**, aux contours mal définis, et de ne pas détruire la gestion par bassin versant qui a mis plus de 20 ans à se mettre en place, les Présidents des syndicats de **bassin versant du Lez**, de l'Aeygues, de la Meyne (ASA), de l'Ouvèze, du Sud-Ouest Mont Ventoux et des Sorgues ont décidé, dès 2015 et en accord avec les EPCI-FP, de constituer un groupement de commandes afin d'élaborer un **Schéma d'Organisation et de mutualisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)** sur le territoire des affluents de rive gauche du Rhône de Vaucluse et de la Drôme.

L'objet de cette démarche volontaire a été principalement de définir et d'adapter le contenu de la compétence GeMAPI au territoire et d'identifier les enjeux liés à l'existence de digues de protection contre les inondations. Il s'est agi aussi, avec les 21 EPCI à fiscalité propre (EPCI-FP) concernés, les autres regroupements intercommunaux et les partenaires institutionnels, de définir l'organisation de cette compétence à l'échelle de bassins versants cohérents dans la perspective de son transfert obligatoire aux EPCI-FP au 1er janvier 2018.

Un Comité de pilotage constitué d'élus et de techniciens des EPCI-FP, des syndicats de rivière, des syndicats SCOT et des partenaires institutionnels a été chargé de suivre l'ensemble de la démarche et d'en valider les grandes orientations.

Cette démarche initiée en 2016 s'est achevée en septembre 2018.

Elle a abouti, sur un territoire élargi autour du bassin versant du Lez aux orientations suivantes validées par les différentes instances locales (EPCI-FP et structures de gestion) :

Pour le bassin versant du Lez, le SOCLE validé s'inscrit globalement dans la continuité de l'organisation existante. Ce schéma passe par la poursuite et/ou le complément du TRANSFERT aux syndicats de bassin versant par les EPCI-FP :

- de la compétence GeMAPI en intégralité (item 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement) ;
- des missions d'animation-concertation en matière de prévention des risques d'inondation, de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (12°) ;

- de la mission visant la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance [...] (11°) lorsque nécessaire.

Ce schéma nécessite des évolutions institutionnelles pour ce qui concerne le bassin versant du Lez :

- disparition de syndicats de sous bassin (SMDABL) ou retrait de leur compétence GeMAPI (SIAERH)
- extension du périmètre du syndicat (communes de Mornas et de Rochegeude)
- modification statutaire du SMBVL

Récapitulatif des dispositions proposées

Périmètres hydrographiques	Organisation proposée	EPCI-FP concernés	Modalités d'exercice de la GeMAPI
Bassin versant du Lez	Suppression des syndicats intermédiaires adhérents au SMBVL (SMDABL et SIAERH NV). Extension de périmètre. Modification statutaire.	CCRLP, CCDSP, CCEPPG, CCDB, CCBDP	Transfert
Cours d'eau du Tricastin	Rattachement au SMBVL avec suppression des syndicats locaux (SIAERH NV et SI de la Berre)	CCRLP, CCDSP, CCEPPG	Transfert
Partie du BV du Rieu Foyro sur la commune de Mornas	Rattachement au SMBVL. Suppression du syndicat local (SIBVRF).	CCRLP	Transfert

NOUVELLE ORGANISATION DE LA COMPETENCE GeMAPI SUR LE BASSIN VERSANT

JUSQU'EN 2018

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL) est un syndicat mixte fermé (regroupement de structures intercommunales) qui a été créé en 1997.

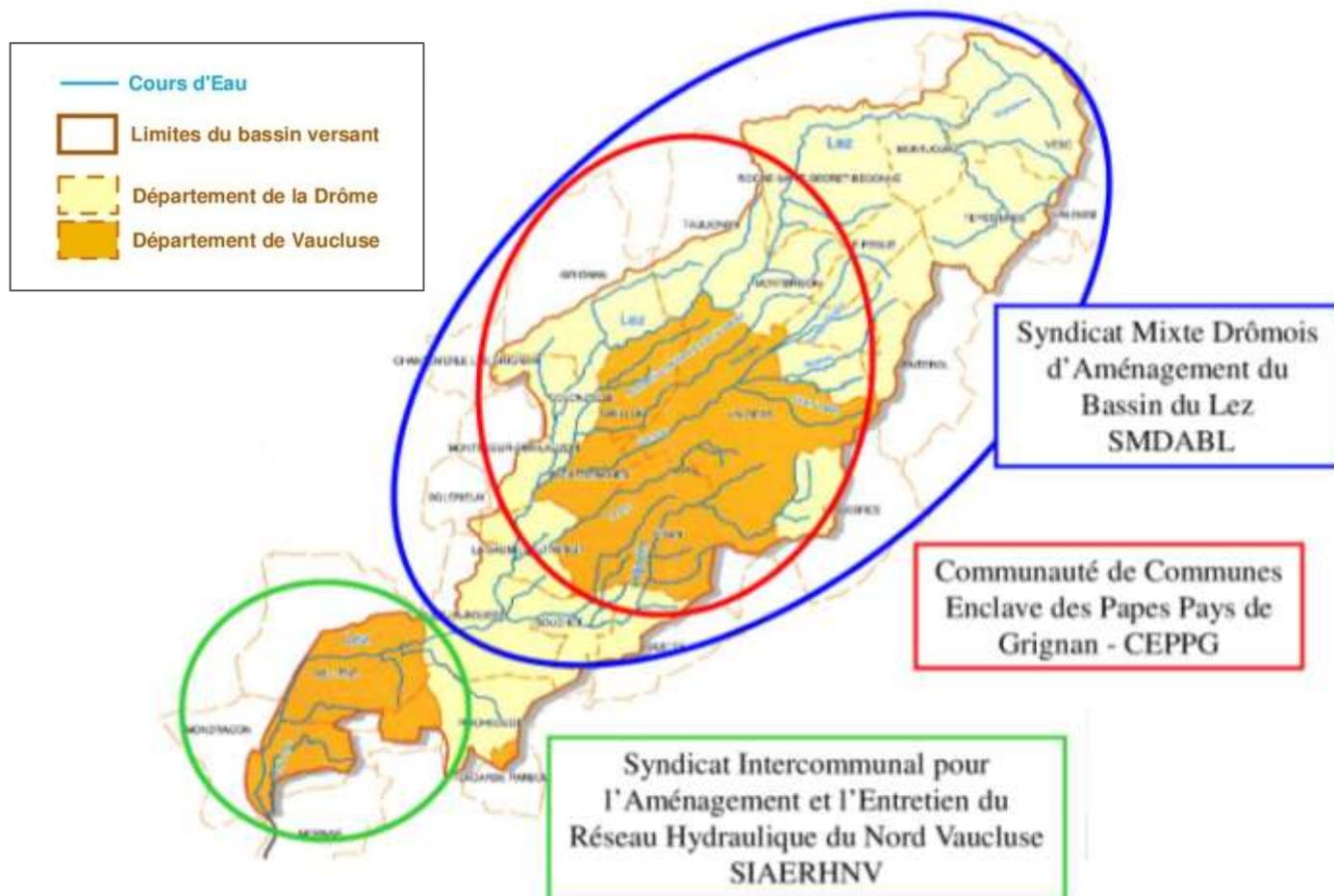
Le périmètre du bassin versant du Lez s'étend sur les 28 communes qui totalisent 52 800 habitants (34500 en Vaucluse et 18300 en Drôme).

Historiquement, le SMBVL fédérait trois structures intercommunales :

- la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan (CCEPPG),
- le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Réseau Hydraulique du Nord Vaucluse (SIAERHNV),
- le Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez (SMDABL).

Ces trois collectivités regroupaient 25 communes du bassin versant du Lez.

Les communes de Lagarde-Paréol, Mornas et Rochebroude n'étaient pas représentées au sein de ces 3 structures intercommunales. Le SMBVL ne pouvait donc intervenir sur ces trois communes qui étaient cependant incluses dans le périmètre d'actions du SAGE et du PAPI dans la perspective d'une gestion globale et intégrée des cours d'eau du bassin versant.



A COMPTER DE 2018

Selon les dispositions de la loi NOTRe, les intercommunalités ont structuré la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018. Elles ont la possibilité soit de l'exercer elles-mêmes, soit de transférer tout ou partie de cette compétence à des syndicats de groupements de collectivités, sous forme de syndicats mixtes.

Cinq communautés de communes sont concernées par le bassin versant du Lez :

- CC de l'Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG)
- CC Rhône Lez Provence (CCRLP)
- CC Drôme Sud Provence (CCDSP)
- CC de Dieulefit Bourdeaux (CCDB)
- CC des Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP)

Ces cinq communautés de communes ont approuvé le transfert intégral de la compétence GeMAPI au SMBVL sur l'ensemble du bassin versant du Lez et le transfert des missions complémentaires non GeMAPI 11° et 12° définies à l'article L.211-7 du Code de l'environnement.



Pour ce faire ces 5 EPCI-FP ont validé, sous l'impulsion du SMBVL de nouvelles clés de répartition financières et une nouvelle gouvernance du Syndicat, traduits dans de nouveaux statuts du SMBVL qui ont été approuvés par le comité syndical du SMBVL dans sa séance du 26 octobre 2018.

Les 5 communautés de communes ont ensuite approuvé à leur tour ses nouveaux statuts.

L'arrêté interpréfectoral du 25 février 2019 a entériné la nouvelle organisation de la compétence GeMAPI sur le bassin versant du Lez.

Cela acte une gestion unique et intégrée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

Ces cinq EPCI-FP regroupent eux-mêmes 27 (20 dans la Drôme, 7 dans le Vaucluse) des 28 communes concernées par le périmètre hydrographique du bassin versant du Lez.

Seule la commune de Lagarde-Paréol (via son intercommunalité Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence - CCAOP) n'est pas représentée dans cette gouvernance en cascade au regard de la faible superficie et de l'absence d'enjeux sur la partie de son territoire concernée.

Une convention à intervenir entre le SMBVL et la CCAOP viendra définir le cadre juridique d'éventuelles interventions du SMBVL.

LES ACTIONS DU PAPI

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) constitue un outil de contractualisation entre l'Etat et les acteurs locaux qui permet de mobiliser des fonds publics pour financer les programmes de travaux.

Toute collectivité est à même d'y candidater dès lors que le risque inondation est récurrent et important sur son territoire, et qu'une logique de bassin versant est mise en œuvre pour y répondre.

Il regroupe un ensemble d'actions visant à agir sur la problématique «inondations» au sens large du terme.

Il peut se dérouler sur une période de 6 ans maximum.

Le PAPI du Lez

Le PAPI du Lez a été officiellement labellisé par la Commission Mixte Inondations en décembre 2014 et la convention avec les partenaires financiers et techniques signée en septembre 2015. Le programme est porté par le SMBVL et court jusqu'en 2021.

Le PAPI du Lez s'articule autour de 7 grands axes :

Animation et pilotage du PAPI :

- Mettre en œuvre des moyens humains pour développer une culture du risque et sensibiliser aux « bonnes » pratiques d'aménagement

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque :

- Développement de la culture du risque
- Sensibilisation aux bonnes pratiques d'aménagement et d'occupation du territoire
- Ne pas aggraver le risque de ruissellement

Surveillance, prévision des crues et des inondations :

- Anticiper un phénomène critique en reliant les outils existants

Alerte et gestion de crise :

- Mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)
- Tester les outils d'alerte et de gestion de crise mis en place

Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme :

- Ne pas aggraver le risque de ruissellement

Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens :

- Ressuyage des secteurs type "cuvette"
- Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité

Ralentissement des écoulements :

- Optimiser le potentiel d'écrêtement des plaines naturelles
- Surveiller les cotes des fonds de lits et intervenir en cas d'engravings problématiques

Gestion des ouvrages de protection hydrauliques :

- Plan d'action sur les digues classées C et B
- Protection des communes contre les crues
- Ralentissement des écoulements

En chiffres...

Un programme sur **6 ans**
24 actions de 13,5 millions €
9,9 millions d'euros de subventions (soit 73,4 %)

Avancement du PAPI à l'issue de l'année 2018

En 2018, sur les 24 actions inscrites au Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Lez, **15 sont « en cours »**, **4** sont d'ores et déjà « **terminées** », **3** sont « **programmées ultérieurement** » et **2** restent « **non engagées** ». Les actions « non engagées » sont celles liées aux actions de réduction de la vulnérabilité en secteurs agricoles et hors agricoles (Fiches 5A-03 et 5A-05).

Axe	Actions réalisées
<p>Axe 0 <u>Animation et pilotage du PAPI</u></p> <p>Fiche 0-0 « Mise en place de moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du programme »</p>	<ul style="list-style-type: none">• Rédaction du Bilan PAPI année 3 – mi-parcours (décembre 2018 et janvier 2019)<ul style="list-style-type: none">○ <u>Composition du Bilan</u> :<ul style="list-style-type: none">- <u>Préambule</u> : Rappel du contexte, présentation de la structure porteuse, étapes d'élaboration, stratégies d'action...- <u>Tableau de bord</u> : Description des actions réalisées sur l'année 3 : une fiche tableau de bord créée pour chaque action du PAPI- <u>Bilan financier</u> : Tableau des sommes engagées en 2018 pour chaque action du PAPI- <u>Synthèse</u> : Synthèse financière, synthèse générale et actions programmées pour 2019 <p>→ <i>Distribution du Bilan de l'année 3 – mi-parcours au Comité de pilotage PAPI début 2019</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Mise à jour du tableau de bord du PAPI du Lez
<p>Axe 1 <u>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</u></p> <p>Fiche 1A-01 « Etude et pérennisation des plus hautes eaux connues »</p>	<ul style="list-style-type: none">• Participation à la formation au relevé de repères de crues, Draguignan, 27 juin 2018• Relevé des repères de crues existants et intégration à la base de données nationale (Repères gravés se situant sur les piles des ponts de Taulignan/Valréas et de Bollène)

« Plan de communication sur le risque : Actions de sensibilisation des élus, du grand public... »

- **Création d'une lettre d'information des élus du territoire**
 - La lettre d'information des élus du territoire est un outil de communication à destination des élus communaux et intercommunaux ayant pour objectif de les informer, tout au long de l'année, des actions effectuées par le SMBVL.
 - Distribution lettre infos élus n°1 : mai 2018
 - Distribution lettre infos élus n°2 : septembre 2018
 - Le contenu est rédigé par le SMBVL et la mise en forme est effectuée par l'agence Devisocom. Celle-ci ayant, pour l'occasion, définie une charte graphique à utiliser pour l'ensemble des outils de communication.
- **Création d'une brochure de communication « Droits et devoirs du propriétaire riverain »**
 - Objectif : Sensibiliser les propriétaires riverains sur leurs droits et leurs devoirs concernant l'entretien des cours d'eau et les bonnes pratiques à avoir.
 - Le contenu (texte et illustration) a été rédigé par le SMBVL et la mise en forme a été effectuée par l'agence Devisocom.
 - Envoi du « guide du riverain » à l'impression en décembre 2018
 - Distribution à l'ensemble des propriétaires riverains en mai 2019
- **Création d'une brochure de communication grand public**
 - Objectif : Faire connaître le SMBVL et ses actions aux yeux de l'ensemble de la population du bassin versant.
 - Appui à la rédaction : Cabinet « Autrement Dit ». Textes et illustrations : SMBVL. La mise en forme a été effectuée par l'agence Devisocom.
 - Distribution à l'ensemble des foyers du bassin versant en mars 2019.
 - **Création d'un tutoriel « Utilisation du réseau d'alerte de crues » à destination du grand public**
 - Objectif : Expliquer le fonctionnement et l'utilisation du réseau d'alerte de crues au grand public.
 - Le contenu et la mise en forme ont été réalisés par le SMBVL

<p>Axe 2 <u>Surveillance et prévision des crues</u></p> <p>Fiche 2A-01 « Pérennisation du réseau d'alerte de crues et de suivi des débits d'étiage »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement de l'antenne et des appareils de réception d'alertes de Valréas (juin 2018) <ul style="list-style-type: none"> - Installation au centre technique municipal le 20 juin 2018 • Déplacement du pluviomètre de Bouchet (19 juillet 2018) <ul style="list-style-type: none"> - La position initiale n'était pas adaptée (proximité végétale) et les valeurs mesurées s'en trouvaient souvent faussées. • Définition de nouveaux seuils d'alerte (pluviomètres et radars) : décembre 2019 <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des seuils et des communes destinataires des alertes en fonction des différents résultats de modélisation (Hydretudes) et des enjeux connus pour chaque commune - 29 août 2018 : Réunion avec le SPC Grand Delta pour définir les nouveaux seuils pluviométriques correspondant pour le premier à un risque de « ruissellement » (cumul 1h) et pour le second à un risque de « débordement » (cumul 24 h) - Présentation des nouveaux niveaux d'alerte aux élus prévue le 22 janvier 2019 lors du REX de l'exercice inondation • <u>Réunion tripartite SMBVL / SYNAPSE / COMATIS</u> (17 décembre 2019) <ul style="list-style-type: none"> - <u>Objectifs</u> : - Relever les dysfonctionnements constatés lors de l'épisode pluvieux du 24 novembre 2018 (non réception de certains messages d'alerte, retard de réception, identification des messages d'alerte...) - Aborder l'avenir du réseau d'alerte et les évolutions techniques possibles à mettre en œuvre.
<p>Axe 3 <u>Alerte et gestion de crise</u></p> <p>Fiche 3A-01 « Finaliser les PCS en de véritables outils opérationnels »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à l'élaboration du PCS pour les communes de RICHERENCHES et BOUCHET <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation du PCS de Richerenches (réunion le 24 janvier) - Finalisation du PCS de Bouchet (réunion le 30 mars) - Organisation d'exercices sur table à destination des cellules de crise PCS (organisés en 2018 avec les communes de Venterol, Visan, la Baume de Transit et Bollène) <ul style="list-style-type: none"> - <u>Objectifs</u> : - Appropriation, mise à jour et optimisation du PCS - Sensibilisation à la gestion de crise - Préparation à l'exercice grandeur nature du 27 septembre 2018

Axe 3 Alerte et gestion de crise

Fiche 3A-02

« Simulation d'une situation de crise à l'échelle du bassin versant »

- **Organisation exercice de crise à l'échelle du bassin versant :**
 - Maitrise d'ouvrage : Préfecture 84 (collaboration avec Préfecture 26)
 - Présentation officielle de l'exercice aux acteurs et aux communes lors des réunions en préfecture d'Avignon les 8 et 18 janvier 2018
- **Intégration du SMBVL à la direction de l'animation et participation aux réunions de travail (janvier – septembre 2018)**
 - Benjamin Perrot-Minnot, chargé de mission PAPI : membre de la DIRANIM
 - Objectifs de la DIRANIM : Définir les scénarios hydrologiques et météorologiques de l'exercice, définir les éléments d'animation et les conditions de jeu des différents acteurs
- **Présentation des outils d'anticipation et de gestion de crise aux communes et acteurs de l'exercice (11 septembre, la Baume de Transit)**
 - Interventions du SMBVL, de la mission arc méditerranéen, du CEREMA, du SPC Grand Delta et de Météo France
- **Lancement de la campagne de prévention « pluie » méditerranéennes intenses »** par le Préfet du Vaucluse (11 septembre, Valréas)
- **Exercice inondation – Jour J (27 septembre)**

Le SMBVL ainsi que les communes de Bollène, Valréas, Richerenches, la Baume de Transit, Montbrison-sur-Lez, Venterol et Visan ont participé en tant qu'acteurs à cet exercice grandeur nature. Le SMBVL a mobilisé pour ce scénario d'inondation du Lez et de ses affluents les prestataires en gestion de crise mis à disposition des communes du bassin versant (Predict'Services, Egis Eau et le groupement d'entreprises en travaux d'urgence). Le réseau d'alerte de crues du SMBVL a lui aussi pu être testé par l'intermédiaire d'un site exercice élaboré spécialement pour l'occasion par la société Synapse.

De 8 h à 16 h, le SMBVL, les communes et les prestataires privés intervenant sur le bassin versant du Lez ont alors pu mettre en œuvre leurs organisations et leur coordination durant un événement d'inondation.

- **Exercice inondation – J2 : Phase de retour à la normale) (1^{er} octobre)**

La Préfecture Vaucluse avait décidé de jouer la phase de retour à la normale via l'organisation d'ateliers de travail. Ce « J2 » était organisé en salle, en Préfecture d'Avignon, en présence de l'ensemble des acteurs intervenant en phase « post-crise ». Sandrine BATUT (Responsable politiques de l'eau) et Benjamin PERROT-MINNOT (chargé de mission animation PAPI) ont participé à ce J2. Le SMBVL a ainsi pu travailler sur les problématiques de gestion des désordres sur cours d'eau, de relevés de repères de crues, de retour d'expérience et d'inspection des digues.

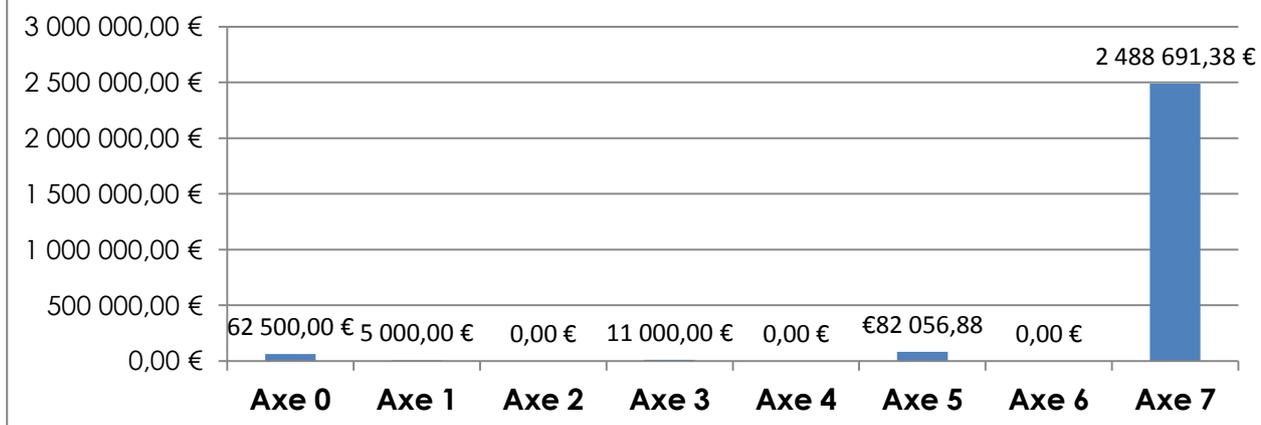
- **Retour d'expérience préfectoral (7 novembre)**

Le REX du SMBVL, spécifique aux acteurs du bassin versant du Lez sera organisé le 22 janvier 2019.

<p>Axe 5 <u>Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens</u></p> <p>Fiche 5A-01 « Mise en œuvre des actions de ressuyage des eaux de ruissellement - Bollène »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Poursuite des démarches foncières</u> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Acquisition en fin d'année 2018 de :</u> 35 Ha de périmètre SUP (14 ha à Bollène et 21 ha à Suze-la-Rousse) et de 74 Ha de périmètre DUP (63 ha à Bollène et 11 ha à Suze-la-Rousse) - Blocage de la phase d'instruction par la nouvelle saisie de l'autorité environnement - Transmission du nouvel avis en décembre 2018
<p>Axe 6 <u>Ralentissement des écoulements</u></p> <p>Fiche 6A-03 « Mise en œuvre d'une étude hydrogéomorphologique à l'échelle du BV du Lez... »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Ecriture des prescriptions à associer à l'EBF</u> <ul style="list-style-type: none"> - COTEC : 12 avril - Réunion technique avec les chambres d'agriculture : 16 mai - Commission inondation : 26 juin • <u>Phase 2 : Finalisation</u> <ul style="list-style-type: none"> - COTEC du 26 mars : Validation des profils d'objectifs • <u>Phase 3 : Elaboration d'un plan d'action de restauration physique des cours d'eau</u> <ul style="list-style-type: none"> - COTEC du 28 juin : Présentation du plan d'actions - Rencontre des communes concernées par des travaux : octobre 2018 - COPIL : 8 novembre • <u>Phase 4 : Plan de gestion des matériaux</u> <ul style="list-style-type: none"> - COPIL : 13 décembre
<p>Fiche 6A-05 « Protection crue centennale de la ville de Valréas – Mise en œuvre d'actions de ralentissement dynamique du Grand Vallat et Riomieu en amont de Valréas »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Poursuite des négociations foncières à l'amiable</u>
<p>Axe 7 <u>Gestion des ouvrages de protection hydrauliques</u></p> <p>Fiche 7A-01 « Prévion de réalisation des diagnostics de sureté VTA sur les digues à enjeux et études de danger »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Formation de 2 jours « initié » au logiciel SIRS Digue (octobre 2018)</u> • <u>Travaux de débroussaillage préalable à la visite périodique en octobre</u> • <u>Réalisation VTA : 4 et 5 décembre 2018</u>

Bilan de l'année 2018

Montant des dépôts de dossiers de demande de subvention : 2018



	Dépôt dossiers de demande de subvention 2018	coût global prévisionnel
Axe 0	62 500,00 €	375 000,00 €
Axe 1	5 000,00 €	183 000,00 €
Axe 2	0,00 €	200 000,00 €
Axe 3	11 000,00 €	37 200,00 €
Axe 4	0,00 €	36 000,00 €
Axe 5	82 056,88 €	2 074 657,00 €
Axe 6	0,00 €	6 309 652,00 €
Axe 7	2 488 691,38 €	4 301 999,00 €
Total	2 649 248,26 €	13 517 508,00 €

Nature de l'action	Fiche action	Maitre d'ouvrage	Etat d'avancement des actions (fin 2018)	Coût global prévisionnel initial (comme inscrit dans le PAPI)	Coût global prévisionnel des dossiers de demande de subvention - 2018 (année 3)
Axe 0 : Animation et pilotage du PAPI					
Equipe projet, Poste Chargé de mission	0	SMBVL	en cours	375 000 €	62 500 €
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque					
Etude, pérennisation de la connaissance des PHE	1A-01	SMBVL	en cours	9 000,00	5 000,00 €
Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la diffusion de DICRIM	1A-02	SMBVL	en cours	6 000,00	0,00 €
Plan de communication sur le risque : action de sensibilisation et de formation du grand public, des élus locaux et des services techniques	1A-03	SMBVL	en cours	120 000,00	0,00 €
Amélioration de la connaissance du ruissellement des vallons sur la commune de Valréas	1A-04	Commune de Valréas	terminée	48 000,00	0,00 €
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations					
Pérennisation du réseau d'alerte des crues et du suivi des débits d'étiage	2A-01	SMBVL	en cours	200 000 €	0 €
Axe 3 : Alerte et gestion de crise					
Finaliser les PCS en de véritables outils opérationnels	3A-01	SMBVL	en cours	24 000 €	0,00 €
Simulation d'une situation de crise à l'échelle du BV	3A-02	SMBVL	terminée	13 200 €	11 000,00 €
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme					
Mise en place de prescription pour limiter le ruissellement sur Valréas (en liaison avec fiche 1A-04)	4A-01	Commune de Valréas	en cours	24 000 €	0,00 €
Mise en place de prescription pour limiter la vulnérabilité vis-à-vis du risque de ruissellement sur la commune de Bollène (pour mémoire)	4A-02	Commune de Bollène	terminée	pm	0,00 €
Etude de prise en compte du risque inondation dans les futurs SCOT et SAGE du Lez	4A-03	SMBVL	programmée ultérieurement	12 000 €	0,00 €
Axe 5 : Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens					
Mise en œuvre des actions de ressuyage des eaux de ruissellement : Bollène	5A-01	SMBVL	en cours	82 057 €	82 056,88 €
Mise en place des actions de ressuyage au travers des résultats du schéma directeur : Bollène	5A-02	Commune de Bollène	en cours	1 884 600 €	0,00 €
Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité / agriculture	5A-03	SMBVL	non engagée	60 000 €	0,00 €
Préalable à la mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité hors secteur agricole	5A-04	SMBVL	non engagée	24 000 €	0,00 €
Elaboration guide didactique pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat à visée grand public	5A-05	SMBVL	terminée	24 000 €	0,00 €
Axe 6 : Ralentissement des écoulements					
Mise en œuvre d'actions de ralentissement dynamique des fonds du Lez entre la confluence Lez/Herin et Bollène	6A-01	SMBVL	en cours	2 980 671 €	0,00 €
Suivi de l'évolution dynamique des fonds du Lez sur le secteur de Barriol et étude hydraulique vis-à-vis des débordements du Lez vers Grillon	6A-02	SMBVL	programmée ultérieurement	47 000 €	0,00 €
Mise en œuvre d'une étude hydrogéomorpho à l'échelle du BV du Lez...en lien avec le SAGE	6A-03	SMBVL	en cours	178 800 €	0,00 €
Suivi de la dynamique sédimentaire à l'échelle du BV du Lez et mise en œuvre du plan de gestion des matériaux	6A-04	SMBVL	programmée ultérieurement	232 000 €	0,00 €
Protection crue centennale de la ville de Valréas - Mise en œuvre d'action de ralentissement dynamique du Grand Vallat et Riomieu en amont de Valréas	6A-05	Commune de Valréas	en cours	2 871 181 €	0,00 €
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques					
Prévision de réalisation des diagnostics de sureté, VTA, sur les digues à enjeux et études de danger	7A-01	SMBVL	en cours	108 000 €	54 000,00 €
Protection de la ville de Bollène contre les crues centennales du Lez entre confluence Lez/Herin et canal Donzère/Mondragon	7A-02	SMBVL	en cours	2 084 691 €	2 084 691,38 €
Protection de la ville de Valréas	7A-03	Commune de Valréas	en cours	2 109 308 €	350 000,00 €

LE SAGE DU LEZ



Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), est **un outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à une échelle locale.** Il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE) et repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux. Il vise alors à concilier la satisfaction et le développement des différents usages ainsi que la protection des milieux aquatiques. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe.

Le SMBVL a été désigné comme structure porteuse de ce SAGE.

Historique de la démarche SAGE sur le bassin versant du Lez :

Le contrat de rivière porté par le SMBVL de 2006 à 2012 ne permettait pas d'aborder toutes les thématiques liées à la gestion de l'eau et de bénéficier de la portée règlementaire d'un SAGE.

2012 : La délibération du comité de bassin du 26 novembre 2011 a souligné l'intérêt de l'outil SAGE vis-à-vis notamment des enjeux autour de la gestion quantitative et des pressions liées aux différents usages. Un avis favorable est alors donné à la délimitation du

périmètre du SAGE sur le bassin versant du Lez et validé dans l'arrêté inter préfectoral des 15 février et 9 mars 2012.

2013 : Désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et premières réunions de chacune des trois commissions thématiques (Commission amélioration de la qualité des eaux, Commission gestion quantitative de la ressource en eau, Commission gestion des inondations, restauration physique des cours d'eau et des zones humides).

2015 : Signature d'un nouvel arrêté préfectoral venant modifier les membres du collège des collectivités territoriales suites aux élections municipales de 2014.

Constitution d'une nouvelle CLE :

M. Patrick ADRIEN est élu Président de la CLE, MM. Jean-Pierre BIZARD, Pierre PUTOUX et Claude RAOUX sont élus vices – présidents. Un Bureau constitué de 12 membres est également constitué.

Membres de la CLE du SAGE du Lez :

Monsieur Patrick ADRIEN, Président de la CLE du SAGE du Lez,

Collège des Collectivités territoriales :

Région PACA : Mme Bénédicte MARTIN

Région Auvergne Rhône Alpes : M. Didier-Claude BLANC

Département de Vaucluse : Mme Corinne TESTUD ROBERT

Département de la Drôme : M. Luc CHAMBONNET

SMBVL : M. Jean-Pierre BIZARD, Président,

SMDABL : M. Paul SERVES, Président

SIAERHNV : M. Claude RAFINESQUE,
Membre du SIAERHNV

SIE RAO : M. Michel LEVARDON, Vice
Président

SIÉBS : M. Patrice ESCOFFIER, Président

SIEA RIVAVI : M. Patrick ADRIEN, Président

SM Baronnie Provençales : Mme Rosy
FERRIGNO

CC Rhône Lez Provence : M. Claude
RAOUX

CC Enclave des Papes Pays de Grignan :
M. Patrick ADRIEN, Président,

CC Drôme Sud Provence : M. Yves
ARMAND, Vice Président

CC Dieulefit Bourdeaux : M. Pierre
PUTOUD

CC des Baronnie en Drôme Provençale :
M. Christian CORNILLAC, Vice Président

Commune de Bollène : M. François
MORAND

**Communes de Grillon, Richerenches et
Visan** : M. Eric PHETISSON, Maire de Visan,

**Communes Lagarde Paréol, Mondragon
et Mornas** : M. Christian PEYRON, Maire de
Mondragon,

Commune de Vinsobres : M. Louis
AUTRAND

Commune de Bouchet : M. Anthony
FERRER

Commune de Taulignan : M. Abel RIXTE

Commune de Montjoux : M. Guy FAURE

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Comité de Bassin Rhône Méditerranée

Corse : M. le Préfet Coordonnateur de
Bassin,

DDT de la Drôme : M. le Directeur,

DDT de Vaucluse : Mme la Directrice,

DREAL PACA : Mme la Directrice,

DDPP de la Drôme : M. le Directeur,

ARS Drôme : Mme la Déléguée territoriale,

ARS Vaucluse : Mme la Déléguée
territoriale,

**Agence Française pour la Biodiversité,
Région Auvergne Rhône Alpes** : M. le
Directeur,

**Agence de l'Eau RMC Délégation de
Marseille** : Mme la Directrice.

Collège des usagers, associations et riverains :

Chambre d'Agriculture de Vaucluse : M.
Christophe CHARRANSOL,

Chambre d'Agriculture de la Drôme :
Mme Sandrine ROUSSIN,

CCI de Vaucluse : M. Stéphane DELPECH,

Comité Départemental de Tourisme : M.
Bruno DOMENACH,

Fédération de Pêche de la Drôme : M.
Alain LOGER,

Fédération de Pêche de Vaucluse : M.
Alain CAIRE,

FRAPNA : M. Lionel JACOB,

FNE Vaucluse : MM. Daniel BARRIERE et
Alain RODRIGUEZ,

**Association de défense des Riverains du
Lez** : M. André MANITE,

SYGRED : M. Guy LUNEAU,

ADIV Vaucluse : M. Sébastien LAFOND,

ADARII : M. Michel FESCHET,

CNR : M. David FERRY,

**Association des consommateurs UFC que
choisir** : M. le Président.

L'élaboration du SAGE s'effectue

au travers des 3 thématiques majeures

- Amélioration de la qualité des eaux ;
commission présidée par
M. PUTOUD
- Gestion quantitative de la ressource
en eau ; commission présidée par
M. BIZARD
- Gestion des inondations et
restauration des cours d'eau et des
zones humides ; commission
présidée par M. RAOUX

A terme, le SAGE sera constitué par deux
documents :

- le Plan d'Aménagement et de de
Gestion Durable (PAGD) fixant les
objectifs et orientations
- le Règlement édictant les règles à
appliquer pour atteindre les objectifs
fixés par le PAGD.

Le SAGE sur le bassin versant du Lez servira ainsi à :

- Appuyer les actions de protection contre les inondations (réflexions sur les problèmes de ruissellement, des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et surtout la définition et le maintien de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant ...).
- Formaliser la concertation nécessaire aux réflexions de partage du volume prélevable entre les différents usagers de l'eau (suite de l'étude de détermination du volume maximum prélevable).
- Fournir des outils garantissant la protection de la ressource en eau potable.
- Mener des réflexions et actions permettant de respecter les différentes échéances de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau pour l'atteinte du bon état 2015 mais surtout 2021 et 2027 (pollutions diffuses pesticides, nitrates notamment).
- Mener des réflexions et actions sur la mise en place d'une gestion patrimoniale des zones humides et milieux remarquables.
- Concrétiser les principes de trame bleue et verte impulsées par le Grenelle de l'Environnement...

Les réunions de la CLE en 2017 et 2018

CLE du 28 février 2017

L'état des lieux du SAGE est validé à l'unanimité. => *Délibération N° 2017-01*

CLE du 12 décembre 2017

Le PGRE est approuvé à l'unanimité. => *Délibération N°2017-03*

A noter que l'animation du PGRE est portée par la CLE du SAGE conjointement avec les DDT.

L'Espace de Bon Fonctionnement concerté est approuvé à l'unanimité en tant qu'enveloppe de travail à la définition de dispositions et / ou règles.

=> *Délibération N°2017-04*

Les réunions du Bureau de la CLE en 2018

Bureau de mars 2018

Avis au dossier de demande d'autorisation temporaire de prélèvements d'eau pour la campagne d'irrigation 2018 – Vaucluse.
=> *Avis N°1-2018*

Bureau du 8 octobre 2018

Avis au dossier de candidature de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse pour être OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) des prélèvements d'eau à usage agricole.

⇒ *Avis N°2-2018*

Les réunions des commissions thématiques

Commission amélioration de la qualité de l'eau :

La Commission a validé l'organisation d'une formation à destination des agents communaux concernant les techniques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires.

=> Une formation Union du CNFPT sur les pratiques alternatives aux produits phytosanitaires a ainsi été organisée à

destination des agents des communes et EPCI du bassin versant du Lez. Quinze agents y ont participé les 13, 14 et 15 novembre 2018 à Tulette.

Commission gestion des inondations, restauration physique des milieux et des zones humides :

Cette commission s'est réunie quatre fois en 2018.

Cette commission est en effet le comité de suivi du PAPI qui se réunit une fois par an pour dresser le bilan des actions réalisées et à venir :

- Le 19 février 2018 (27 participants).

La Commission gestion des inondations, restauration physique des milieux et des zones humides est aussi le comité de suivi de l'étude hydromorphologique qui s'est réuni à chaque étape de l'étude :

- Le 3 juillet 2017 (phase 2)
- Le 8 novembre 2018 (phase 3)
- Le 13 décembre 2018 (phase 4).



En parallèle et en anticipation au processus d'écriture du SAGE, la commission s'est réunie le 26 juin 2018 pour une présentation des principes de prescriptions à associer à l'espace de Bon Fonctionnement (EBF)

concerté des cours d'eau. Une version rédigée de ces prescriptions a été diffusée pour consultation durant le mois de novembre.



Mission Tendances et scénarios du SAGE

Suite à une consultation lancée en mai 2018, un groupement de bureau d'études a été retenu pour mener à bien cette mission « diagnostic, tendance et scénarios et stratégie du SAGE » :

- CESAME pour les aspects techniques et socio-économiques,
- Autrement Dit pour la concertation et mise en forme des documents.

Le montant de la prestation est de 68 988 € TTC pour un budget qui avait été fixé à 70 000 € TTC (financement à 80 % du TTC).

Cette démarche sera ponctuée par trois temps forts de concertation durant l'année 2019 :

- Partage du diagnostic et du scénario tendanciel,
- Définition des scénarios contrastés,
- Choix du scénario et de la stratégie.

Une CLE viendra entériner ces différentes étapes.

RENATURATION DE LA RIAILLE SAINT-VINCENT (Valréas)

L'Agence de l'Eau avait lancé, fin 2015, un appel à projets « Renaturer les rivières et lutter contre les inondations à l'heure de la GEMAPI » avec une date butoir de dépôt de candidature au 31 mars 2016.

Cet appel à projets visait à conforter la gestion par bassin versant et traduit la volonté de l'Agence de l'Eau de mettre en lumière des sites de références pour promouvoir une nouvelle gestion intégrée des rivières à l'heure de la GEMAPI.

Considérant les graves problèmes d'érosion de berge le long de la Riaille St Vincent et le gabarit limité de ce cours d'eau dans la traversée urbaine de Valréas, le SMBVL, en concertation avec la Commune de Valréas et la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan a fait acte de candidature sur un projet alliant à la fois renaturation d'un cours d'eau aujourd'hui chenalisé, la protection contre les inondations et les projets d'aménagements portés par la commune.

RESTAURATION DE LA RIAILLE SAINT VINCENT À VALREAS (84)

Les débordements fréquents de la Riaille Saint-Vincent génèrent des inondations touchant de nombreux bâtis et des activités économiques. Ce petit affluent de la Couronne présente des écoulements très contraints sur les deux rives : le cours d'eau est encaissé entre des berges hautes et raides, et presque la moitié du linéaire est artificialisé (cunette béton ou enrochements).

OÙ ?

Bassin versant du Lez

QUI ?

Syndicat mixte du bassin du Lez

QUOI ?

- Restauration d'un caractère plus naturel du lit
- Renaturation des berges
- Création d'une zone d'expansion des crues

COMBIEN ?

Travaux à 1 088 000 € dont 80% financé par l'agence de l'eau soit une aide de 870 400€



Source : Syndicat mixte du bassin du Lez



Extrait de Eau & connaissance – Agence de l'Eau

Sur près de 90 candidatures déposées dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, 66 ont été entérinées (décision AERMC du 17/11/2016 pour le dossier du SMBVL).

Le dossier de renaturation de la Riaille Saint-Vincent a été retenu pour la totalité du projet présenté. Il s'inscrit ainsi dans un premier réseau de sites de référence pour l'Agence de l'Eau RMC pour promouvoir une nouvelle gestion des cours d'eau.

Il est garanti par ailleurs un financement du projet à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau soit un financement de 870 400 € pour une dépense prévisionnelle (travaux + maîtrise d'œuvre + foncier) de 1,088 millions d'euros.

Les bénéfices induits par la réalisation de cette opération de renaturation de la Riaille Saint Vincent sont triples :

- Des gains hydrauliques

Réduction des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement des eaux pour les crues centennales

Sur la partie amont du projet, les débordements sont supprimés et les vitesses réduites jusqu'à la crue centennale

Sur la partie aval du projet, la zone inondable est moins importante au droit des zones bâties et les vitesses sont réduites

- Des gains écologiques

Restauration d'habitats aquatiques
Restauration de la connexion entre le lit mineur et le lit moyen

Replantation d'une ripisylve continue et adaptée au contexte local

- Des gains paysagers et urbains en lien avec les enjeux du PLU

Valorisation paysagère de l'entrée de ville

Développement des modes de déplacements doux avec l'intégration d'un cheminement dédié

Perméabilité entre les différents quartiers d'habitat de part et d'autre du cours d'eau
Restauration des corridors biologiques

En 2017

- Réunion avec les élus de Valréas et les riverains concernés par le projet.
- Déroulement de l'enquête publique de juillet à août => avis favorable du commissaire enquêteur.
- Dossier réglementaire : obtention de l'arrêté d'autorisation des travaux en octobre 2017.

En 2018

- Poursuite des négociations foncières à l'amiable du projet de renaturation de la Riaille
- Adoption du projet en liaison avec les projets d'équipement et d'infrastructures portés par d'autres maîtres d'ouvrages aux abords de la riaille St Vincent.

La phase PRO et la réalisation des travaux pourraient se dérouler en 2019.

Projet = 1 088 000 €HT

Taux de subvention = 80%

Montant des subventions = 870 400 €

PROTECTION DE VALREAS

Action du PAPI prévue après livraison du programme de travaux de l'étude de ruissellement des vallons sur la commune de Valréas (phase 4 de l'étude, fiche action 1A-04) réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Valréas.

Sur la base de ces éléments, le projet global décrit dans le PAPI sera modifié pour tenir compte de la volonté des élus locaux de prendre en considération l'ensemble du territoire de Valréas et plus particulièrement la Riaille St Vincent et le Grand Vallat. Cette modification de la zone protégée fera l'objet d'un avenant à la convention PAPI en 2020.

La mission de maîtrise d'œuvre conception du projet de protection de Valréas se poursuivra sur l'année 2019 avec la modélisation de l'état actuel (incluant le projet de renaturation de la Riaille Saint Vincent) et une modélisation de l'état projet avec aménagements. Une analyse multicritère permettra également de vérifier la rentabilité économique des aménagements proposés.

En 2018

- Rédaction d'un cahier des charges ciblé sur les secteurs de la Riaille St Vincent et le Grand Vallat. Les niveaux de protection visés passent de la crue centennale à la crue trentennale ou vingtennale (recherche d'un niveau de protection efficient).
- Dépôt du dossier de demande de subvention pour la maîtrise d'œuvre conception pour la protection de Valréas (avril) d'un montant de 350 000 € HT.
- Lancement de la consultation (mai/juin) et attribution du marché au bureau d'études ARTELIA Total général du marché : 163 203 € HT
- Réunion de lancement le 18 octobre
- Réunion de terrain avec M. le Maire de Valréas le 13 novembre.

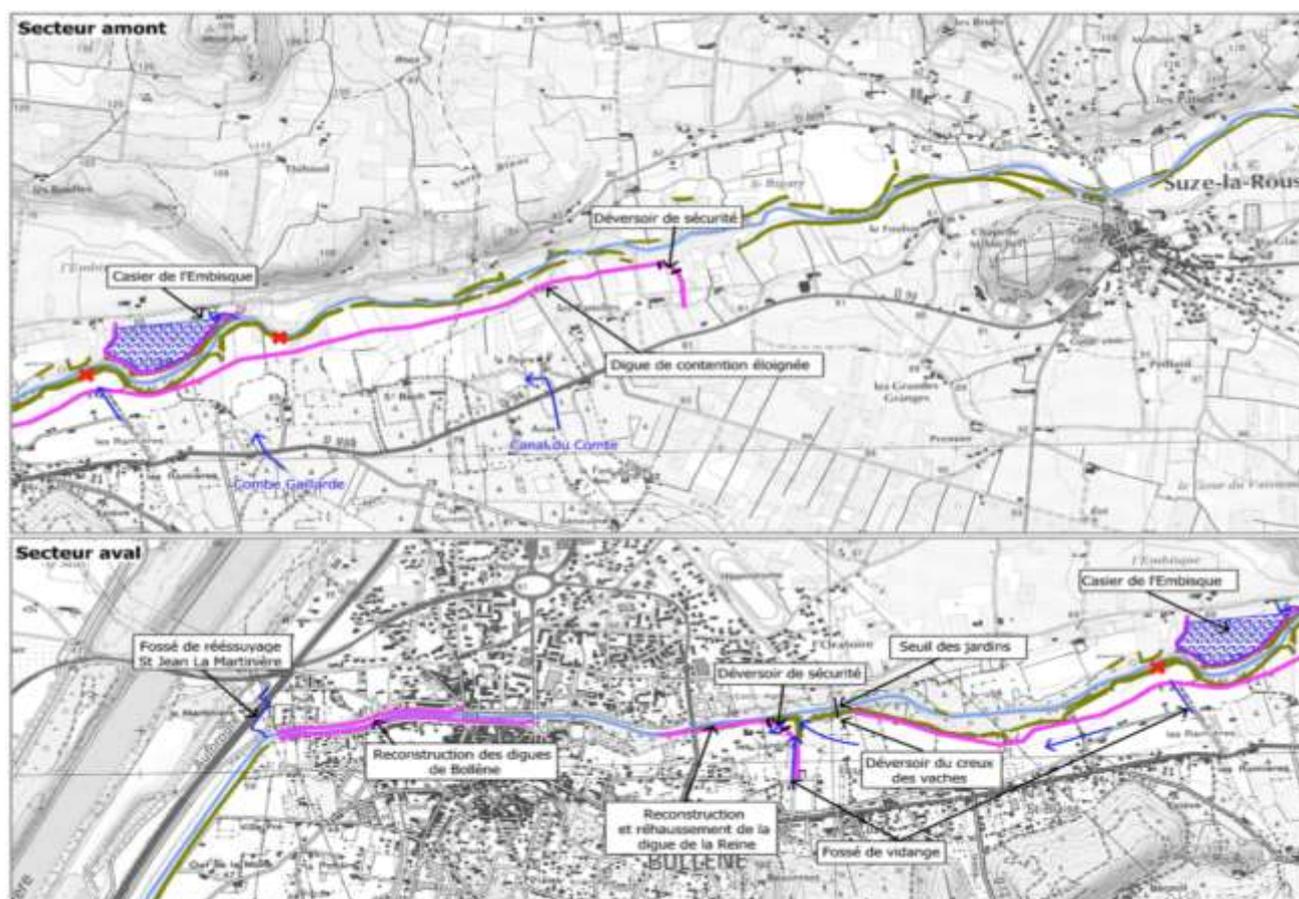
PROTECTION DE BOLLENE CONTRE LES CRUES CENTENNALES DU LEZ

Le projet de protection de Bollène répond à quatre objectifs principaux :

- La protection des personnes et des biens contre la crue centennale,
- La sécurisation des équipements traversant la zone de crue et qui sont susceptibles d'être détruits ou fragilisés par les mouvements de matériaux (routes, canalisations, aménagements publics...),
- L'amélioration de la qualité des eaux du Lez et de ses dépendances,
- La restauration des milieux naturels sur un secteur particulièrement contraint par les endiguements avec l'amélioration de la qualité des écosystèmes.

Le projet intègre deux types d'aménagements :

- Reconstruction / confortement des digues dans la traversée de Bollène,
- Principe de ralentissement dynamique du Lez en favorisant son méandrage avec une recolonisation écologique dans son espace de divagation.



Les aménagements retenus sont les suivants :

- Un Champ d'Inondation Contrôlé (CIC) sur la zone de l'Embisque en rive droite du Lez,
- Une digue de contention éloignée le long du Lez sur près de 4 km de long,
- La reconstruction et le rehaussement de la digue de la Reine,
- Une reconstruction du seuil des Jardins et de la passe à poissons,
- Un élargissement du déversoir sur la zone du « Creux des Vaches » en rive gauche du seuil des Jardins,
- Un piège à embâcle en aval du seuil des Jardins,
- Deux canaux de décharge sur le ravin de Saint Blaise et au niveau du chemin de la Reine permettant de contrôler l'excédent d'eau des affluents,
- Un confortement des digues rive gauche du Lez en amont du pont de Chabrières,
- Une reconstruction des digues dans la traversée de Bollène en aval du pont de Chabrières,
- Un fossé de ressuyage sur le quartier de Saint Jean la Martinière.

En 2018 :

- Poursuite des démarches foncières et des acquisitions amiables :
 - Acquisition de :
10 ha sur 35 ha de périmètre SUP (14 ha à Bollène et 21 ha à Suze la Rousse)
20 ha sur 74 ha de périmètre DUP (63 ha à Bollène et 11 ha à Suze la Rousse)
- Nouvelle version de l'étude d'impact déposée en Préfecture le 10 juillet 2018 pour lever l'incertitude juridique posée par une jurisprudence du Conseil d'Etat
- Dossier transmis par la Préfecture du Vaucluse aux 2 DREALS le 14/09/2018
- Avis de l'autorité environnementale rendu le 19/11/2018 : Réponses à apporter par le SMBVL sur les différentes observations pour être insérées dans le dossier d'enquête publique
- Echanges techniques avec les services instructeurs en septembre et décembre 2018 pour lever les différentes dernières observations et apporter les modifications attendues au dossier d'enquête
- Rencontre avec le Président de la Chambre d'Agriculture : travail de concertation avec la Chambre pour ce qui concerne le devenir de l'espace agricole qui se retrouve dans l'espace de mobilité du Lez
- Réalisation des études géotechniques

GESTION DES DIGUES

- Déploiement du logiciel de suivi des digues (SIRS Digues)
- Travaux de débroussaillage des digues dans la traversée de Bollène préalable à la visite technique approfondie (VTA)
 - Travaux en octobre 2018
 - Coût : 44 000 € TTC
- VTA en décembre 2018
 - Coût : 5 500 € TTC

TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION

Le programme 2018 proposé par le syndicat s'inscrit dans la continuité des actions engagées ces dernières années pour la gestion des cours du bassin versant du Lez dans le cadre de la protection des personnes et des biens.

Ces opérations sont issues du programme pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) 2017-2021 validé par le syndicat.

Le PPRE couvre une période de cinq ans 2017/2021.

Avec son expérience sur le bassin versant du Lez, l'équipe du SMBVL a été en mesure d'adapter le programme 2018 issu du PPRE.

Le programme d'entretien des boisements :

Ce programme a porté essentiellement sur l'aménagement et la restauration des boisements rivulaires et petits atterrissements, sur le traitement des embâcles et sur la gestion des invasives. Des interventions de scarification d'atterrissements sur les secteurs à enjeux ont également été prévues pour éviter la fermeture des bandes actives par les boisements et favoriser la remobilisation des matériaux lors des crues morphogènes.

Entretien des boisements rivulaires :

Les interventions ont été globalement de faible intensité. Cela est dû aux opérations de restauration importantes réalisées depuis plus d'une décennie sur le bassin versant et à la prise en compte accrue des habitats aquatiques et terrestres.

Gestion des embâcles et du bois mort :

La gestion des embâcles a été réalisée de manière différenciée en fonction des enjeux situés en aval. Outre le retrait, des opérations de réduction ont également été mises en œuvre.

Gestion de la végétation sur les atterrissements :

La végétation sur les atterrissements a généralement été travaillée en parallèle des interventions sur les boisements rivulaires car de faible intensité. En 2018, des opérations de scarification d'atterrissements ont été prévues sur des secteurs du Lez (Montjoux et Roche Saint Secret Béconne)

Gestion des invasives :

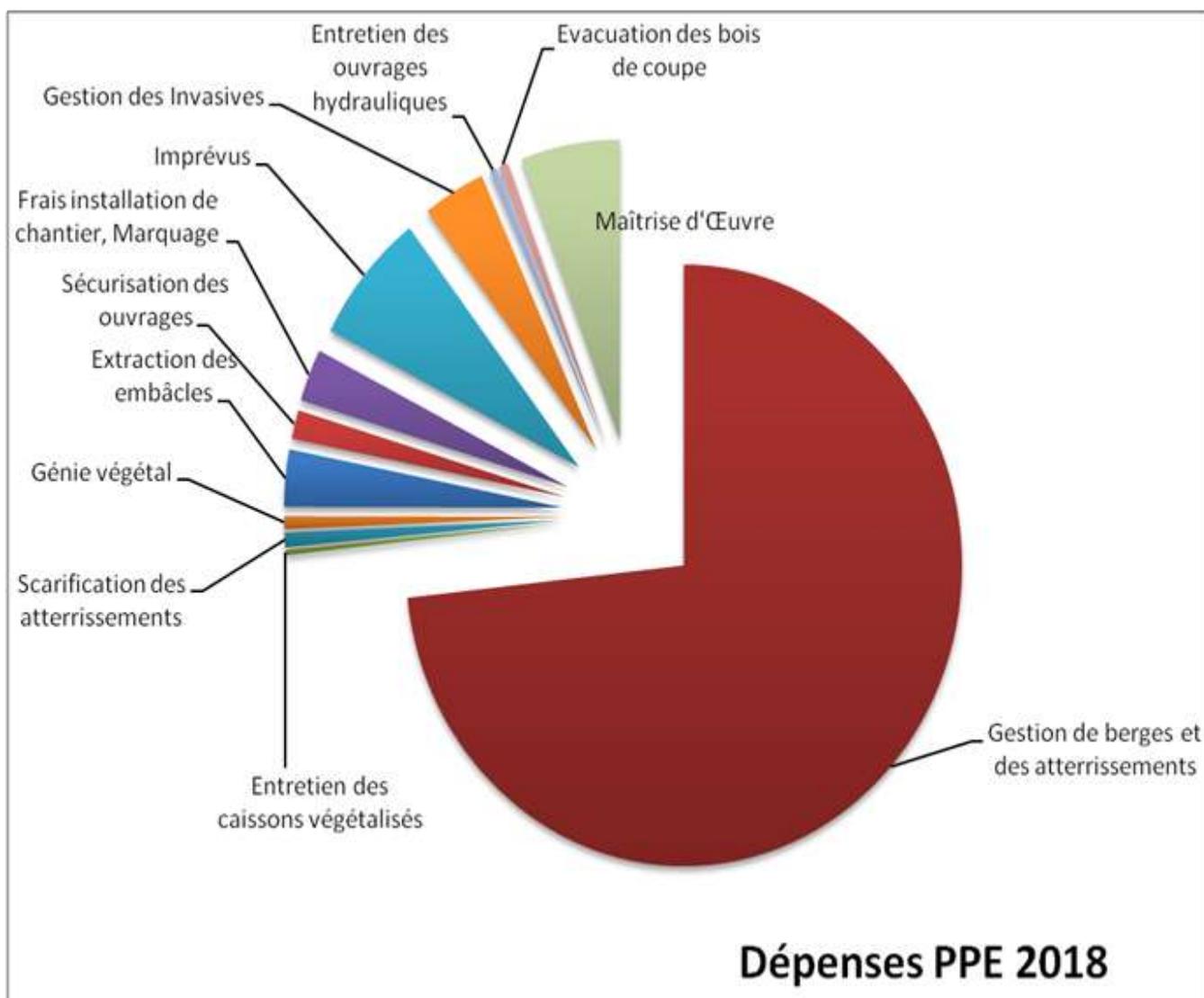
Ces travaux ont été réalisés dans la continuité des opérations réalisées depuis plusieurs années : travaux d'arrachage de la jussie sur l'aval du bassin versant, d'arrachage du buddlhéia à Montjoux (opération concluante, reconduite annuellement depuis 2014) et l'arrachage de la tache de renouée à Valréas.

A noter qu'en parallèle des interventions sur les boisements, de nombreux travaux d'écorçage ainsi que des arrachages de pyracantha et buddlhéia davidii.

Les interventions ont été réalisées dans le respect de l'arrêté interpréfectoral n° 26-2017-07-24-001 du 24 juillet 2017 qui définit les modalités d'interventions pour l'entretien de la végétation sur les berges et dans le lit des cours d'eau.

Nature des Travaux	Quantité en Km de cours d'eau
Entretien de boisements rivulaires	32
Entretien des berges enherbées, arbustives ou envahies par les canniers	18
Gestion de la végétation des berges et des atterrissements	23,2
Scarification des atterrissements	0,7
Sécurisation des ouvrages transversaux	1,6
Entretien des caissons végétalisés	0,2
Gestion des invasives	1,8





Type d'Opération	Montant
Entretien des boisements rivulaires	89 727,44 €
Entretien des berges enherbées, arbustives ou envahies par les canniers	34 658,50 €
Gestion de la végétation des berges et des atterrissements	168 771,69 €
Scarification d'atterrissements	3 140,54 €
Entretien des caissons végétalisés	1 127,72 €
Entretien des ouvrages hydrauliques	1 767,13 €
Génie végétal	2 752,61 €
Gestion des Invasives	14 553,40 €
Evacuation des bois de coupe	2 313,00 €
Extraction des embâcles	12 233,20 €
Sécurisation des ouvrages	6 212,81 €
Imprévus	28 491,02 €
Martelage (8 jours)	4 317,60 €
Frais d'installation de chantier	6 949,23 €
Total HT	377 015,89 €
Frais connexes (maitrise d'œuvre, conventions...)	22 980,00 €
TVA 20%	79 999,18 €
Total TTC	479 995,07 €

HYDROGEOMORPHOLOGIE - ELABORATION D'UN PLAN DE RESTAURATION PHYSIQUE ET DE GESTION DES MATERIAUX

L'HYDROGEOMORPHOLOGIE est l'approche scientifique qui étudie le fonctionnement des cours d'eau, en analysant les écoulements (vitesse, débit...), la morphologie du lit de la rivière (pente, largeur...) et le transit sédimentaire en prenant en compte les évolutions temporelles.

L'objectif de ce rendu à l'échelle du bassin versant est de proposer un plan de gestion et de restauration physique ainsi qu'un un plan de gestion des matériaux qui seront validés par tous les acteurs, aussi bien les services de la police de l'eau que les acteurs locaux et les financeurs.

Il s'agit donc de :

- Délimiter l'espace de liberté du Lez et de ses principaux affluents ;
- Définir un profil d'équilibre objectif ;
- Proposer un plan de gestion des matériaux ;
- Proposer un plan de restauration physique comportant notamment l'effacement de digues dont l'intérêt hydraulique n'est pas avéré et participant à la réduction du risque inondation de secteurs sensibles.

Le plan de gestion des matériaux formulera des préconisations en terme de pratiques culturelles et d'occupation du sol vis-à-vis des apports potentiels des versants ; il décrira également sous forme de fiche actions par secteurs, les atterrissements pouvant faire l'objet d'un maintien contrôlé et ceux où les menaces sur les différents enjeux nécessitent une intervention (traitement pour accroître leur mobilité, déplacement des matériaux sur des zones déficitaires...).

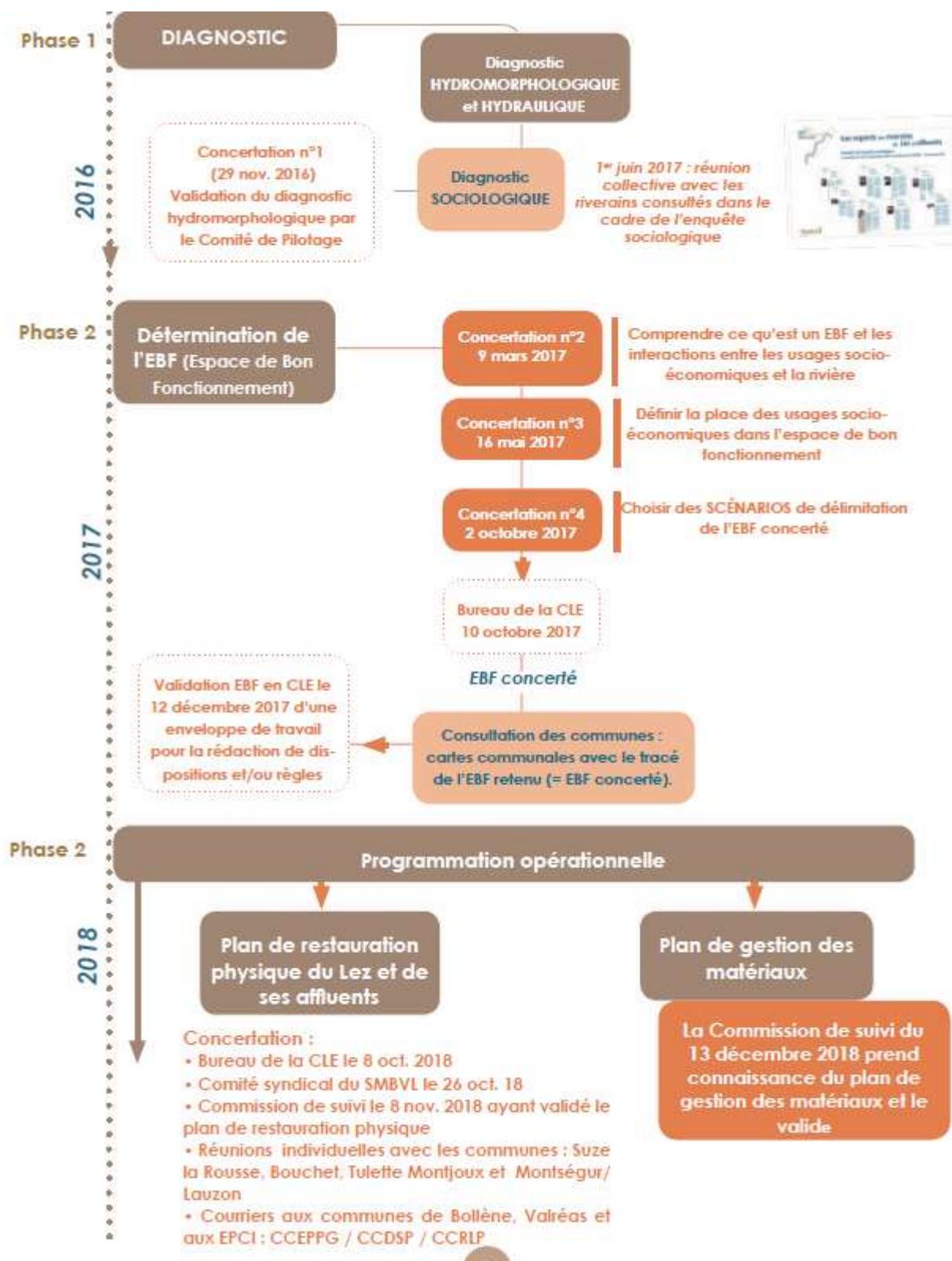
Le plan de gestion des matériaux sera établi sur 10 ans et précisera les interventions initiales à prévoir en premier lieu, puis les interventions de « maintien » du profil objectif.

Cette démarche est inscrite au PAPI sous les fiches action 6A-03 et 6A-04.

Débutée en février 2016, cette étude s'est déroulée sur trois années entières :

- L'année 2016 a été consacrée à la phase de diagnostic technique (phase 1) ;
- L'année 2017 à la définition de l'espace de bon fonctionnement (phase 2)
- L'année 2018 à l'élaboration du plan de restauration physique et au plan de gestion des matériaux (phase 3 et 4).

En parallèle au processus de concertation / validation présenté dans le schéma ci-après, 7 comités techniques se sont réunis aux différentes étapes de l'étude.



Le plan de restauration physique des cours d'eau a été approuvé par la délibération N° 2018-52 du Comité syndical du 26 octobre 2018. Le montant global des actions localisées s'élève à 1 667 500 € et la mise en œuvre de l'ensemble des actions de suivi à 41 000 €.

Le plan de gestion des matériaux a lui, été approuvé par la délibération N°2018-66 du 20 décembre 2018. Le montant prévisionnel des actions de ce plan de gestion des matériaux a été évalué à 296 000 € HT et le programme de suivi à 44 000 € HT sur une période de cinq ans.

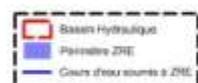
PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE)

Le bassin versant du Lez a été identifié en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée 2010-2015, c'est-à-dire dans une situation d'inadéquation entre les prélèvements et la disponibilité de la ressource.

Conformément aux dispositions du SDAGE 2010-2015, une étude de détermination des volumes maximums prélevables (EEVP), a été réalisée en 2011-2013. Elle apporte les éléments techniques de diagnostic de la situation pour le bassin et précise l'ampleur du déficit quantitatif. Elle propose les objectifs de volumes prélevables globaux permettant d'atteindre le bon état des eaux et de satisfaire l'ensemble des usages en moyenne huit années sur dix.

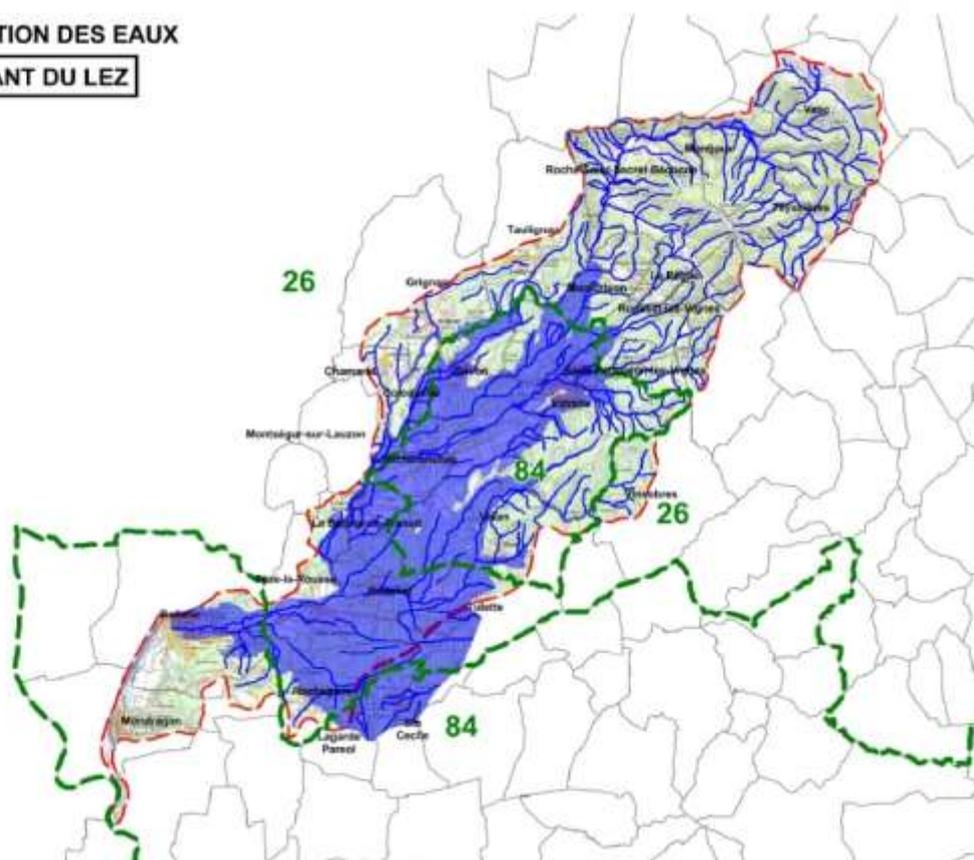
Le bassin versant du Lez Provençal et une partie du système aquifère des alluvions des plaines du Comtat-Lez est classé par arrêté préfectoral n°26-2016-12-20-005 en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Les ZRE sont des « zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins »; la ZRE définit ainsi la zone dans laquelle les prélèvements influencent le débit du Lez. La ZRE du Lez vise ainsi l'ensemble des cours d'eau du bassin hydrographique du Lez et de ses affluents, et une partie du système aquifère des alluvions récentes de la plaine du Comtat-Lez (nappe d'accompagnement des cours d'eau) jusqu'à une profondeur de 30 mètres (cf carte ci-après).

ZONE DE REPARTITION DES EAUX BASSIN VERSANT DU LEZ



Format A3 - Echelle 1/150.000

DOTERACV pour SEEF - Septembre 2016



Les efforts de réduction des prélèvements définis à 20% pour l'ensemble des usages de juillet à fin septembre concernent donc les prélèvements situés dans la ZRE.

Le total des prélèvements bruts annuels identifiés dans la ZRE du Lez est de l'ordre de 11 Mm³ dont 4,4 Mm³ concentrés sur la période d'été.

On retiendra ainsi :

Un volume prélevé brut d'été tous usages confondus de 4 400 000 m³

Un volume prélevable brut d'été tous usages confondus de 3 550 000 m³

Un volume à économiser brut d'été tous usages confondus de 850 000 m³

Les économies cibles correspondantes en volume bruts sont ainsi les suivantes, pour la période d'été (juillet-septembre) et pour les différentes activités, sur l'ensemble du bassin du Lez :

Usage	Volume prélevé brut été en m ³	Volume prélevable brut été en m ³	Volume brut à économiser arrondi
AEP	488 267	390 614	85 000
Forages domestiques	191 250	153 000	35 000
Irrigation collective	3 002 200	2 401 760	600 000
Irrigation individuelle	545 250	436 200	100 000
Industrie	182 850	146 280	30 000
GLOBAL	4 409 817	3 527 854	850 000

Tableau : Répartition entre usage des économies cibles brutes sur le bassin versant du Lez

Le Plan de Gestion de la Ressource a été établi sur la base des données de l'Etude de Détermination des Volumes maximums prélevables. Une mise à jour des données de prélèvements sera nécessaire. De même, les fiches actions ont été établies sur la base des projets connus au moment de la rédaction du document. Il est possible que de nouveaux projets contribuant à l'atteinte des objectifs de réduction des prélèvements apparaissent en cours de mise en œuvre. Ainsi, le PGRE se doit d'être évolutif. Toute nouvelle version du PGRE sera validée en commission gestion quantitative de l'eau.

Le PGRE a été validé par la CLE du 12 décembre 2017. Il doit faire l'objet d'un suivi annuel de son état d'avancement en commission gestion quantitative de la ressource du SAGE.

SUIVI ANNUEL DE LA QUALITE DE L'EAU

Face au constat d'un manque de données relatives à la qualité des eaux superficielles lors de l'élaboration du contrat de rivière, un observatoire, porté par le SMBVL, a été mis en place en 2007.

L'objectif premier de cet observatoire est de mesurer l'impact des actions menées dans le cadre du Contrat de Rivière et particulièrement l'évolution de l'impact sur le milieu de certaines stations d'épuration dont les rejets étaient non conformes... Il s'agit donc d'un réseau complémentaire au réseau de mesure « officiel » de l'Agence de l'Eau.

Entre 2007 et 2012, une trentaine de stations réparties stratégiquement ont ainsi été suivies.

A la fin du contrat de rivière, l'observatoire du suivi de la qualité des eaux a été maintenu avec 17 stations permettant de cibler les pressions locales encore existantes sur le bassin versant et d'affiner au mieux les actions à mettre en œuvre pour poursuivre l'amélioration de la qualité de nos eaux superficielles et préserver la qualité de nos eaux souterraines.



Enfin à compter de 2016 et jusqu'à fin 2018, seules 8 stations sont conservées mais font l'objet d'un suivi plus approfondi (physico-chimie et hydrobiologie).

L'ensemble des prélèvements est réalisé en interne par le technicien de rivière du SMBVL. Les analyses sont effectuées par des laboratoires agréés, puis les résultats sont expertisés en interne par le Syndicat.

Un rapport d'analyses des résultats est élaboré chaque année et prend soin de collecter la totalité des données disponibles sur le bassin versant (Stations de l'Agence de l'eau et les stations des deux Conseils Départementaux).

En 2018, la station du Lez à Montjoux est de très bonne qualité.

Les stations du Lez à Grignan, de l'Aulière à Grillon et du Lez à Suze-la-Rousse sont classées en bonne qualité.

Plusieurs stations sont de moyenne qualité, la Coronne à Valréas, l'Hérein à Visan et le Lez à Bollène.

La station de l'Hérein à Bouchet est quant à elle de qualité médiocre.

Coût annuel 2018 = 17 938 €
TTC dont 4 062 € de
renouvellement de matériel
Taux de subvention = 80%

EXERCICE DE CRISE 2018

Sous maîtrise d'ouvrage de la préfecture du Vaucluse en collaboration avec la préfecture de la Drôme, un exercice inondation s'est déroulé sur le bassin versant du Lez le 27 septembre 2018. Prévus dans son Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), le SMBVL a participé à l'organisation et a joué un rôle actif durant ce dernier.

L'organisation

Le SMBVL a pris part à l'organisation de cet exercice en intégrant la direction de l'animation aux côtés notamment de Météo-France, du SPC-Grand Delta et de la mission interrégionale Arc Méditerranéen. Cette « DIRANIM » s'est ainsi réunie plusieurs fois en cours d'année 2018 afin de travailler sur le scénario météorologique, hydrologique et les éléments d'animation à envoyer aux acteurs le Jour-J.

Les acteurs

Le syndicat ainsi que les communes de Bollène, Valréas, Richerenches, la Baume de Transit, Montbrison-sur-Lez, Venterol et Visan ont participé en tant qu'acteurs à cet exercice grandeur nature. Les prestataires en gestion de crise mis à disposition des communes du bassin versant (Predict'Services, Egis Eau et le groupement d'entreprises en travaux d'urgence) étaient également mobilisés lors de ce scénario d'inondation du Lez et de ses affluents. Plus largement, les deux Centres Opérationnels Départementaux (COD) installés en préfecture d'Avignon et sous-préfecture de Nyons étaient activés et regroupaient l'ensemble des acteurs publics intervenant durant un événement de cette ampleur.



COD (Préfecture Avignon)



Poste de coordination SMBVL

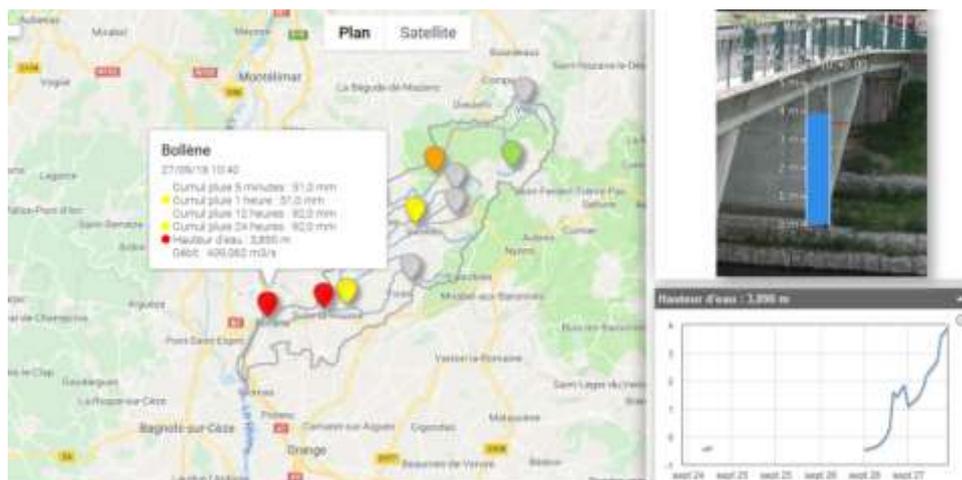
Le scénario

Les scénarios météorologiques et hydrologiques créés par la DIRANIM prévoyaient d'importants cumuls de pluie sur l'amont du bassin versant durant la soirée du 26 septembre et la nuit suivante. L'événement se concentrait ensuite sur l'aval en milieu de matinée. La Coronne à Valréas allait ainsi connaître une crue de retour 10 ans tandis que le Lez à Bollène enregistrait des valeurs de retour 30 ans.

Le réseau d'alerte de crue et le Poste de coordination SMBVL

Le Syndicat du Lez a testé son réseau d'alerte de crue via un site exercice créé pour l'occasion. Les communes ont donc pu suivre en direct les hauteurs ainsi que les débits des cours d'eau et recevoir des alertes en fonction de l'évolution de ces derniers.

Un poste de coordination formé des agents du SMBVL et d'EGIS EAU avait alors été mis en œuvre dans les bureaux du syndicat. L'objectif de cette « cellule de crise SMBVL » était d'une part, de traiter les demandes d'intervention liées aux désordres sur cours d'eau signalés par les communes et d'autre part, d'analyser et de suivre l'événement afin de soutenir et d'assister les élus du territoire.



Extrait du site exercice du réseau d'alerte de crues du SMBVL

Un J1 et un J2

Le choix avait été fait par la préfecture du Vaucluse de jouer la phase de gestion de l'événement en conditions réelles, sur la journée du 27 septembre et la phase de retour à la normale, sur table, le 1^{er} octobre. Le J1 a alors été l'occasion pour les acteurs de tester leur organisation de gestion de crise tandis que le J2, au travers d'ateliers thématiques organisés en préfecture d'Avignon, abordait les problématiques du retour à la normale comme l'aide aux sinistrés, le traitement des déchets ou encore les travaux d'urgence en rivières.

Quelques chiffres :

Coût de l'opération : 10 752 € HT

Taux de subvention : 80 %

LES OUTILS DE GESTION DE CRISE

Renouvellement des marchés avec les sociétés Predict'Services et C2i Telecom

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL) met à disposition des communes de son territoire des solutions techniques d'anticipation et de gestion de crise permettant aux Maires d'exercer pleinement les missions de prévention du risque et d'alerte des populations qui leur incombent :

- Predict'Services :
Prévision météorologique et hydraulique, assistance en temps réel avant, pendant et après la période de crise
- C2i Telecom :
Système d'appel en masse externalisé pour l'alerte à la population
- Egis Eau :
Assistance technique, expertise hydraulique aux élus lors d'un événement d'inondation
- Groupement d'entreprises (GILLES & PAITA / SVT)
Travaux publics et travaux en rivières nécessitant une intervention urgente pendant la crue

Au regard du nouveau contexte réglementaire induit par la prise de compétence GEMAPI par les EPCI-FP, les marchés avec les sociétés Predict'Services et C2i Telecom, arrivant à échéance en 2018, ont été renouvelés sous la forme d'un groupement de commande. Celui-ci a été défini entre 3 parties : les 27 communes du bassin versant, les 5 EPCI-FP et le SMBVL. Ce dernier, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, a été désigné coordinateur du groupement.

Concernant la forme des nouveaux marchés, Predict'Services et C2i Telecom sont conservés pour des prestations similaires. La différence réside uniquement dans la prise en compte et l'intégration des 5 communautés de communes et de deux nouvelles communes (Mornas & Rochegude) dans le groupement de commandes.

Un Comité de pilotage s'est réuni le 22 octobre 2018 afin de valider les termes de ce groupement de commandes. Une délibération prise lors du Comité syndical du SMBVL du 20 décembre 2018 fixe les conditions de refacturation des consommations C2i Telecom aux communes.

Formations à l'outil d'appel en masse de C2i Telecom

Des formations à l'outil d'appel en masse et d'alerte de la population de C2i Telecom ont eu lieu les 26, 27 et 28 février 2019 à destination de l'ensemble des communes du bassin versant du Lez. **19 communes et 33 personnes ont ainsi suivi ces formations réparties en 6 sessions et destinées aux élus et au personnel administratif.**

RESEAU D'ALERTE DE CRUE ET DE MESURE DES DEBITS D'ETIAGE

Opérationnel depuis 2010, cet outil permet :

- D'anticiper les crues le long du Lez et de ses affluents,
- De mettre en œuvre des actions pour la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du bassin versant (PCS),

Il est composé de 12 stations d'acquisition hydrologique, avec 9 stations avec limnimètre (dont 5 avec pluviomètres) et 3 stations météorologiques réparties sur le bassin versant.

Le système est automatisé pour l'envoi des alertes en mairies par courriel, sms et pagers.

La maintenance du matériel est opérée par un technicien du SMBVL, pour assurer la continuité des mesures et valider le bon fonctionnement des organes de secours électriques.

Des campagnes de jaugeages sont réalisées tout au long de l'année, pour l'élaboration des courbes de tarage au droit des neuf stations limnimétriques.

Dans un souci d'optimisation permanente et afin de garantir son caractère opérationnel, le syndicat, annuellement, apporte des évolutions afin d'assurer la pérennisation du réseau d'alerte de crues.

Les données de hauteur d'eau et de débit des cours d'eau sont disponibles en temps réel et en permanence à l'ensemble des habitants via la page d'accueil du site internet du SMBVL www.smbvl.fr



Plusieurs actions de pérennisation du réseau d'alerte ont été mises en œuvre en 2018 :

- ❖ Déplacement de l'antenne et des appareils de réception d'alerte de Valréas (juin 2018)
 - Déplacement de l'antenne et intervention nacelle le 18 juin 2018
 - Installation au centre technique municipal le 20 juin 2018

- ❖ Déplacement du pluviomètre de Bouchet (19 juillet 2018)
 - La position initiale n'était pas adaptée (proximité de gros arbres) et les valeurs mesurées s'en trouvaient souvent faussées.

- ❖ Définition de nouveaux seuils d'alerte (pluviomètres et radars) (décembre 2018)
 - Actualisation des seuils et des communes destinataires des alertes en fonction des différents résultats de modélisation (Hydretudes et Hydroconsultant) et des enjeux connus pour chaque commune,
 - 29 août 2018 : Réunion avec le SPC Grand Delta pour définir les nouveaux seuils pluviométriques correspondant pour le premier à un risque de « ruissellement » (cumul 1h) et pour le second à un risque de « débordement » (cumul 24h),
 - Présentation des nouveaux niveaux d'alerte aux élus réalisée le 22 janvier 2019 lors du REX de l'exercice inondation.

- ❖ Echanges avec les services de l'Etat (Préfet, SPCGD) pour intégration du système d'alerte local du SMBVL dans le dispositif national Vigicrues

Coût annuel = 90000 €

Taux de subvention = 30%

FINALISER LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS) EN DE VERITABLES OUTILS OPERATIONNELS

❖ Accompagnement à l'élaboration du PCS pour les communes de RICHERENCHES et BOUCHET

- Finalisation du PCS de Richerenches (réunion le 24 janvier)
- Finalisation du PCS de Bouchet (réunion le 30 mars)

❖ Organisation d'exercices sur table à destination des cellules de crise PCS

Objectifs :

- Appropriation, mise à jour et optimisation du PCS
 - Sensibilisation à la gestion de crise
 - Préparation à l'exercice grandeur nature du 27 septembre 2018
- Exercices sur table organisés avec les communes de : Venterol (4 juin), Visan (11 juin), la Baume de Transit (19 juin), Bollène (25 juin)

COMMUNICATION

Le SMBVL a défini en 2018 un plan de communication regroupant plusieurs thématiques et ciblant différents acteurs de son territoire. Après la mise en ligne de son site web www.smbvl.fr en 2017, diverses brochures de communication ont été créées et diffusées lors de l'année 2018 :

- **Lettre d'information des élus du territoire :**

Destinée aux élus des communes et des intercommunalités membres du SMBVL, cette lettre d'information a pour objectif de les informer, tout au long de l'année, des actions effectuées par le SMBVL. Rédigé en interne par le syndicat, le contenu a été ensuite mis en forme par l'agence Devisocom. Deux numéros de cette « lettre infos élus » ont été créés et distribués en 2018 : sortie de la n°1 en mai et de la n°2 en septembre.

- **Guide du riverain du Lez : droits et devoirs du propriétaire riverain :**

Destiné à l'ensemble des propriétaires riverains du Lez et de ses affluents, ce guide a pour objectif de sensibiliser ces derniers aux bonnes pratiques liées à l'entretien des cours d'eau. Une présentation des actions du syndicat dans ce domaine, un rappel réglementaire des obligations des riverains ainsi qu'une sensibilisation aux mauvaises pratiques figurent, entre autres, dans cette brochure de communication.

- **Magazine des habitants du Lez « Au fil du Lez » :**

A l'attention de l'ensemble des foyers des 27 communes du bassin versant, le premier numéro du « Mag' des habitants du Lez » a été créé en 2018 afin de faire connaître au grand public le SMBVL et ses actions. Entretien et restauration des cours d'eau, travaux de protection de Bollène et Valréas, prévention des inondations... toutes les actions du syndicat sont présentées et illustrées dans cette publication.



Extrait du premier numéro du « Mag » des habitants du Lez

- **Mode d'emploi « utilisation du réseau d'alerte de crues » :**

Ce guide d'utilisation à destination du grand public a été créé et mis en ligne en novembre 2018 sur le site internet du SMBVL afin d'apporter un support à l'utilisateur souhaitant consulter le réseau d'alerte de crues. L'objectif avec la publication de ce dernier est d'expliquer le fonctionnement de cet outil et d'aider le grand public à lire les données du réseau d'alerte.

- ➔ Distribution de ce mode d'emploi au grand public lors de la réunion de sensibilisation au risque inondation organisée par la ville de Valréas le 29/11/2018.

TABLEAU DE BORD

Comités syndicaux / Réunions du Bureau / Commissions thématiques

Année	Comités Syndicaux	Bureaux	Commissions d'appel d'offres	Commissions finances & travaux
2018	8 mars 15 mars 29 mars 26 juin 26 octobre 20 décembre	13 mars 20 avril 25 mai 6 septembre 21 octobre 23 novembre	6 septembre 20 décembre	22 mars 19 juin 17 octobre 13 décembre

TABLEAU DE BORD FINANCIER

Résultats du compte administratif 2018

Une gestion des plus rigoureuses tout au long de l'exercice 2018, permet à nouveau de dégager des excédents en section fonctionnement et investissement. Et ce dans la continuité des exercices précédents.

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Recettes de l'exercice 2018	1 246 005.84 €	1 611 383.89 €
Dépenses de l'exercice 2018	930 141.94 €	1 581 091.87 €
Résultat de l'exercice 2018	315 863.90 €	30 292.02 €
Résultat reporté de l'exercice 2017	50 000.00 €	155 322.37 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018 par section	365 863.90 €	185 614.39 €
Résultat global de clôture de l'exercice 2018		551 478.29 €

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement "classiques" du SMBVL s'élèvent à 738 k€ en 2018, contre 654 k€ en 2017, 674 k€ en 2016 et 652 k€ en 2015.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Résultat 2018
011 – Charges à caractère général	263 588 €	259 051 € + 66 268 € (1)	233 379 €	216 721 €	300 620 €
012 – Charges de personnel	277 643 €	311 316 €	329 045 €	370 545 €	380 806 €
65 – Autres charges de gestion courante	20 538 €	21 112 €	21 939 €	22 069 €	11 587 €
66 – Charges financières	57 033 €	58 734 €	48 702 €	44 391 €	43 075 €
67 – Charges exceptionnelles	-	1 745 €	40 522 €	593 000 € (2)	1 470 €
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	618 802 €	718 226 €	673 587 €	1 246 726 € 653 726 € Hors chapitre 67	737 558 €

En 2018, les dépenses du SMBVL sont constituées :

- pour 41 % de charges de personnel (chapitre 012) soit 380 806 € ; soit une augmentation de 2,77% par rapport à 2017 ; cette augmentation est en totalité liée à l'application national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) et de la progression « naturelle » des carrières des fonctionnaires (glissement vieillesse technicité).

- pour 32% de charges à caractère général (chapitre 011) soit 300 620 € ; soit une augmentation de 38,7 % par rapport à 2017. Les charges Les charges à caractère général ont été en baisse continue sur la période 2015-2017 (- 33,23 %) atteignant un niveau minimal de dépenses. Les dépenses correspondant aux achats courants ont globalement encore diminué en 2018. Sur les 80 k€ d'augmentation du chapitre 011 constatés en 2018, 58 k€ correspondent à des dépenses "exceptionnelles" liées à cet exercice (recalage sur l'année civile de de différents marchés publics, déménagement dans les nouveaux locaux, taxes foncières qui seront remboursées par des communes...)

- pour 1% de charges de gestion courante (chapitre 65) soit 11 587 € ; soit une diminution de 47,5% par rapport à 2017.

- pour 5% de charges financières (chapitre 66) soit 43 075 € ; soit une diminution de 2,96% par rapport à 2017.

Les charges financières couvrent à la fois le remboursement des intérêts d'emprunt et les frais liés à la mobilisation de la ligne de trésorerie.

La mobilisation de la ligne de trésorerie sur l'exercice 2018 représente un cout total de 3 583 € ; cette dernière est sollicitée dans l'attente du versement des différentes recettes (subventions des partenaires financiers notamment pour les subventions de la masse salariale ; mais également dans l'attente du versement des participations des collectivités membres du SMBVL) Une optimisation du versement de ces participations des EPCI-FP membres au SMBVL permettrait de réduire de manière drastique les frais bancaires correspondants.

Ainsi, au 1er janvier 2019, des titres de recettes émis à hauteur de 371 640 € n'ont pas encore été recouvrés dont 284 390 € correspondant à des contributions de ses membres au titre des années 2017 et 2018 ; soit un montant supérieur au plafond total de la ligne de trésorerie du Syndicat.

- d'une partie infime de charges exceptionnelles (chapitre 77) pour 0,16 % soit 1 470 €

- de 21% de charges diverses au titre des opérations d'ordre pour 192 585 €.

Les recettes de fonctionnement

Chapitres / Années	2014	2015	2016	2017	2018
74-contributions membres SMBVL	839 079 €	818 102 €	808 000 €	796 000 €	913 900 €
74-Subventions	123 128 €	135 812 €	183 500 €	165 451 €	177 674 €
77-Produits exceptionnels	402 €	76 000 €	20 584 €	71 €	35 018 €
Recettes réelles de fonctionnement	962 609 €	1 030 064 €	1 012 084 €	961 522 €	1 126 592 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- pour 87,6% de subventions et participations des structures membres (chapitre 74) soit 1 091 575 € ; soit une augmentation de 13,5 % par rapport à 2017.

- pour 9,6% de produits divers soit 118 771 € (chapitre 042 – opérations d'ordre)

- de 2,8% de produits exceptionnels (chapitre 77) soit 35122 €.

Les produits exceptionnels perçus en 2018 correspondent au remboursement des contributions versées à l'Agence Nationale des Fréquences et à l'ARCEP pour les exercices antérieurs, sur la base de la reconnaissance par le Ministère de l'Intérieur des missions liées au réseau l'alerte comme relevant de la protection civile.

Les recettes principales sont liées au chapitre 74 qui regroupe à la fois les participations des structures membres du SMBVL et les subventions des différents partenaires (Etat, Agence de

l'Eau, Région, Départements). Les subventions de fonctionnement fluctuent légèrement d'une année sur l'autre en fonction des actions conduites par le SMBVL et éligibles.

Evolution des contributions des membres du SMBVL

Membres / Années	2014	2015	2016	2017	2018	2018 Digues
CCDB					25 209 €	
CCBDP					12 197 €	
CCEP PG					317 440 €	20 100 €
CCDSP					99 723 €	10 000 €
CCRLP					340 431 €	88 800 €
Total contributions fonctionnement	839 079 €	818 102 €	808 000 €	796 000 €	795 000 €	118 900 €
Total contributions fonctionnement + digues					913 900 €	

Sur la période 2014-2017 les contributions des structures membres du SMBVL avaient diminué de 5,1 % pour des périmètres de compétences et de missions identiques, pour s'établir à un montant de 796 000 €

Au regard de la mise en œuvre de la nouvelle compétence GeMAPI et des obligations réglementaires, la contribution des membres du SMBVL fait l'objet de deux parts à compter de l'exercice 2018 conformément aux nouveaux statuts adoptés :

- une part liée aux dépenses générales de la structure pour un montant de 795 000 € soit un volume comparable à celui de l'exercice 2017 et abondé par les 5 EPCI-FP selon la clé de répartition approuvée dans les nouveaux statuts du SMBVL
- une part liée aux dépenses relevant de la gestion des systèmes d'endiguement pour un montant de 118 900 € abondé uniquement par les 3 EPCI-FP concernés

Subventionnement des postes techniques

Cinq des 8 postes du syndicat (2 Techniciens de rivières, Chargée de mission politique de l'Eau, Animateur PAPI, Directeur pour partie,) sont subventionnés par les partenaires classiques du SMBVL (essentiellement l'Agence de l'Eau, mais aussi la Région Sud PACA, les Départements de Vaucluse et de la Drôme, l'Etat) à des taux variables en fonction du poste et des conditions définies par le partenaire financier.

En 2018, 42.7 % de la masse salariale globale du syndicat a été compensée financièrement par ces différents partenaires.

Les dépenses d'investissement

Les incertitudes liées à la mise en œuvre de l'organisation de la compétence GeMAPI sur le bassin versant durant les exercices 2016 et 2017, les interrogations sur le fondement juridique du SMVL à

Intervenir sur le territoire de CCRLP durant le premier trimestre 2018, les lourdeurs réglementaires sur le dossier de protection de Bollène ont eu pour effet de freiner sur l'exercice 2018 les dépenses d'investissement.

Les changements d'acteurs, de cadres réglementaires et financiers, ont multiplié les incertitudes dans de nombreux domaines et **l'activité de la maîtrise d'ouvrage spécialisée a connu une récession sans précédent sur la période 2016-2017 avec une reprise de l'investissement en 2018, une fois l'organisation de la compétence GeMAPI arrêtée.**

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Résultat 2018
Dépenses d'équipement	814 485 €	780 221 €	800 207 €	696 432 €	1 021 251 €
Dépenses financières	38 250 €	59 649 €	41 541 €	45 735 €	45 191 €
TOTAL - Dépenses réelles investissement	852 735 €	839 870 €	841 749 €	742 167 €	1 066 442 €

Les dépenses d'investissement 2018 ont porté sur les actions suivantes :

	Réalisé 2018	Restes à Réaliser	Total
Travaux en cas de crue	8 232 €		8 232 €
Acquisitions foncières – protection de Bollène	243 548 €	2 040 €	245 588 €
MOE protection de Bollène	174 889 €	1 800 €	176 689 €
Gestion des digues & systèmes d'endiguement	49 716 €		49 716 €
Etude hydromorphologique	39 150 €	8 232 €	47 382 €
Travaux ponctuels 2016-2020	11 484 €		11 484 €
Travaux PPRE 2018	452 419 €		452 419 €
MOE protection de Valréas	2 772 €	1 380 €	4 152 €
Travaux PPRE 2019-2021	16 350 €		16 350 €
Matériel informatique	7 123 €		7 123 €
Logiciels	4 784 €		4 784 €
Mobilier	5 562 €	5 728 €	11 290 €
Petits équipements	1 160 €		1 160 €
Matériel pour suivi de la qualité de l'eau	4 062 €		4 062 €
Total	1 021 251 €	19 180 €	1 040 431 €

Les dépenses par opération sont financées via :

- Les subventions afférentes à chaque opération
- Le FCTVA
- La participation de la structure membre du SMBVL bénéficiaire des travaux correspondants conformément aux statuts du SMBVL en vigueur.

Evolution du montant annuel des travaux d'entretien et de restauration de la végétation (PPE)

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Montant TTC	328 008 €	430 077 €	451 049 €	467 997 €	479 995 €

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont corrélées aux dépenses d'investissement (subventions et remboursements) mais connaissent un décalage dans leur perception (en fonction des modalités de versement des financeurs).

Le montant élevé perçu en 2018 (1,61 M€ contre 0,7 M€) est la conséquence de l'augmentation des dépenses d'investissement 2017 et 2018.

Le poids de ces recettes reflète la capacité du SMBVL à mobiliser les financeurs sur les projets qu'il mène.

Les soldes intermédiaires de gestion

	CA 2016	CA 2017	CA 2017 corrige des reprises sur provisions	CA 2018
Epargne de gestion	384 178 €	- 241 028 €	351 572 €	432 752 €
- Remboursement intérêts de la dette	46 409 €	44 606 €	44 606 €	42 760 €
Epargne brute (CAF)	337 769 €	- 285 634 €	306 966 €	389 992 €
- Remboursement capital de la dette	41 541 €	43 345 €	43 345 €	45 191 €
Epargne nette	296 228 €	- 328 979 €	263 621€	344 801 €

Gestion de la dette

En 2018, tout comme sur la période 2014-2017, le SMBVL n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements. Les ressources qui ont financé les emplois de l'année se trouvent exclusivement au poste « autres ressources ». Le syndicat a préféré puiser dans ses excédents antérieurs reportés plutôt que de recourir à l'emprunt.

Le volume des dettes financières diminue sur la période mais il reste conséquent : il est passé de 1155 k€ en 2015 à 985 k€ au 01/01/2019.

Sans souscription de nouvel emprunt, la dette serait intégralement éteinte en 2035.

Le ratio encours de la dette/ produits de fonctionnement mesure le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette bancaire si les recettes liées à l'exploitation lui étaient intégralement consacrées.

Cet indicateur diminue sur la période (0,95 en 2015 pour 0,91 en 2016 et 2017 après neutralisation des 593 K€ du titre de Merlin et reste inférieur à 1 pour 218).

Cela signifie qu'il faudrait moins de 1 an de produits de fonctionnement pour rembourser l'intégralité de la dette.

Le ratio encours de la dette bancaire/CAF brute permet d'apprécier la solvabilité du syndicat, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir de l'épargne dégagée en fonctionnement.

Ce ratio s'établit à 2,6 en 2018. Cela signifie qu'il faudrait un peu moins de 3 ans de CAF pour rembourser les emprunts si l'autofinancement était exclusivement réservé pour éteindre la dette.

Avec l'extinction progressive de la dette, les charges financières ont tendance à réduire, permettant donc au syndicat de disposer de marges de manœuvre supplémentaires en termes de financement des investissements.

Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) est le rapport entre, d'une part la somme des charges de fonctionnement et le remboursement en capital d'emprunts, et d'autre part les produits de fonctionnement.

Il permet de mesurer l'aptitude du syndicat à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et rembourser ses dettes. Le CAC est égal à 0,69. Plus ce ratio est proche de 1, plus la CAF nette se réduit. Le CAC du SMBVL est donc satisfaisant.